La situation de la FEMME au Manitoba

UNE PUBLICATION DU CONSEIL CONSULTATIF DES FEMMES DU MANITOBA

MARS 2018

CONSEIL CONSULTATIF DES FEMMES DU MANITOBA

Manitoba

Message de la présidente du Conseil consultatif des femmes du Manitoba

Jeannette Montufar, Ph. D., ing. | Présidente
Conseil consultatif des femmes du Manitoba

À titre de présidente du Conseil consultatif des femmes du Manitoba, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport intitulé La situation de la femme au Manitoba.

Le Conseil consultatif des femmes du Manitoba porte une attention particulière aux expériences vécues par les femmes qui font face à des obstacles à l'égalité, que ce soit en raison de leur race, de leur âge, de leur langue, de leur classe sociale, de leur origine ethnique, de leur religion, de leur orientation sexuelle, de leur situation familiale ou d'une incapacité. Nous nous engageons à faire en sorte que le gouvernement et la communauté entendent les préoccupations de ces femmes par l'entremise de recherches sur les politiques, de services d'information et de liens avec les collectivités. Ainsi, nous avons rédigé le présent rapport afin de souligner les progrès réalisés au Manitoba en matière d'égalité pour les femmes et de mettre en lumière les secteurs qui ont le potentiel d'engendrer des changements positifs à l'avenir.

Les sujets choisis sont considérés comme préoccupants par le Conseil consultatif des femmes du Manitoba. Ils sont également inspirés des priorités mondiales en matière d'accès à l'égalité pour les femmes telles que mentionnées dans les accords internationaux. L'éducation, l'emploi, la santé et la violence envers les femmes en font partie.

Le présent rapport pourra être considéré comme une précieuse source de données ventilées par sexe sur laquelle l'ensemble des Manitobaines et des Manitobains pourront s'appuyer dans leur exploration des tendances et des enjeux liés à l'égalité des sexes dans notre province. Les gouvernements, la société civile, le secteur privé de même que les institutions peuvent utiliser les renseignements qu'il contient pour faire progresser l'égalité des sexes au Manitoba. Nous espérons que ce rapport favorisera la poursuite de la discussion et de l'examen des rôles et des caractéristiques sociales en constante évolution de la femme au Manitoba et qu'il contribuera à la mise en place de politiques visant à améliorer la situation de la femme dans notre province.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration du présent rapport. Un tel projet n'aurait pu voir le jour sans la collaboration d'autres ministères et organismes du Manitoba, dont le Secrétariat à la condition féminine, Santé, Aînés et Vie active Manitoba, Éducation et Formation Manitoba et Action Cancer Manitoba.

Jeannette Montufar, Ph. D., ing.
Présidente | Conseil consultatif des femmes du Manitoba

Message de la ministre responsable de la Condition féminine

Rochelle Squires
Ministre responsable de la Condition féminine

En tant que ministre responsable de la Condition féminine, je tiens à féliciter le Conseil consultatif des femmes du Manitoba pour le lancement de son rapport intitulé La situation de la femme au Manitoba.

Le Conseil s'engage à porter les préoccupations des femmes et à faire en sorte que leurs voix soient entendues par le gouvernement et la communauté, et ce, par l'entremise de recherches sur les politiques, de services d'information et de mesures de sensibilisation. Le travail réalisé par le Conseil s'étend à toutes les sphères de la vie des femmes, dont l'éducation, l'économie, l'emploi, la santé et la violence dont elles peuvent être victimes.

Travaillant en collaboration avec les femmes et les organisations revendiquant l'accès à l'égalité, le Conseil se donne pour mission de favoriser l'égalité et l'équité pour toutes les femmes de notre province, de préserver leur dignité et de conseiller la ministre responsable de la Condition féminine en la matière. Ainsi, les membres du Conseil ont rédigé le présent rapport afin de mettre en lumière la situation des femmes au Manitoba. Ils ont également choisi les sujets traités. J'estime que le présent document constituera une source fiable en matière de données ventilées par sexe que l'ensemble des Manitobaines et des Manitobains préoccupés par l'égalité des sexes pourront consulter.

Je tiens à remercier le Conseil pour son appui à l'élaboration du présent rapport. Je suis persuadée que la parution de cet ouvrage incitera à l'action et favorisera le réseautage, le partage d'information et la sensibilisation. Il pourra également servir de guide à l'ensemble de la société dans l'élaboration de politiques et de programmes qui touchent les femmes au Manitoba.

Rochelle Squires
Ministre responsable de la Condition féminine

Table des matières

Message de la présidente du Conseil consultatif des femmes du Manitoba 2
Message de la ministre responsable de la Condition féminine 3
Table des matières 4
Résumé de la situation de la femme au Manitoba 5
Section 1 : Éducation 7
Études secondaires 8
Études postsecondaires 11
Obtention de diplômes en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM) 13
Formation dans les métiers et les domaines apparentés 14
Section 2 : Emploi 17
Taux d'emploi 18
Taux de chômage 22
Emploi à plein temps et à temps partiel 26
Équité salariale 27
Emploi dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) 27
Emploi dans les métiers et les domaines apparentés 29
Forces de l'ordre et forces armées 29
Cadres supérieurs/cadres supérieures (secteur public) 31
Établissements d'enseignement postsecondaire 34
Sociétés d'État 35
Secteur privé 36
Section 3 : Santé 37
Autoévaluation de la santé 38
Cardiopathie 39
Hypertension artérielle 41
Diabète 42
Cancer 44
Santé mentale 46
Troubles de l'alimentation 49
Suicide 50
Grossesse chez les adolescentes 53
Section 4 : Violence envers les femmes 55
Violence entre partenaires intimes 56
Agression sexuelle 57
Définitions 58
Indicateurs et statistiques 59
Notes 61

Résumé de la situation de la femme au Manitoba

Le présent rapport expose la situation actuelle des femmes vivant au Manitoba dans quatre secteurs d'importance : l'éducation, l'emploi, la santé et la violence dont elles peuvent être victimes. Son objectif est de fournir aux citoyens des renseignements fiables sur la situation des femmes dans ces secteurs jugés critiques.

Le présent rapport repose sur les données publiées et actuelles qui sont facilement disponibles au Manitoba. Il tente de fournir, pour chaque enjeu examiné, des données ventilées, soit des données séparées par sexe ou par genre, et expose la manière dont ces enjeux touchent certains groupes de femmes, à savoir les femmes autochtones, les nouvelles arrivantes, les femmes membres d'une minorité visible, les femmes ayant une incapacité et les aînées. Tout au long du rapport, la mention « données non disponibles » désigne les données qui n'avaient pas été recueillies ni publiées ou qui n'étaient pas facilement disponibles au moment de la rédaction du document. Ce rapport n'a pas pour objectif d'analyser les raisons qui pourraient expliquer les tendances observées. Cependant, le Conseil consultatif des femmes du Manitoba reconnaît que les recherches actuelles sur l'inégalité des sexes reposent sur des enjeux sociaux et historiques dont les racines sont profondes et qui perdurent jusqu'à aujourd'hui.

Le présent rapport met en évidence le besoin continu de recueillir davantage de données, en particulier des données ventilées. Ce constat est corroboré par les discussions mondiales et nationales relatives aux données qui se tiennent notamment à l'occasion de rassemblements internationaux et de réunions fédérales-provinciales-territoriales organisées au Canada. Comme ONU Femmes l'a d'ailleurs souligné, pour dresser un portrait juste de l'inégalité des sexes, il faut recueillir et comprendre les données relatives au genre de même qu'en assurer le suivi[1] .

Au Manitoba, certaines données sont ventilées par sexe ou par genre. Toutefois, de nombreuses données ne sont pas recueillies ou diffusées publiquement pour l'instant. Par ailleurs, on manque de données sur les différents résultats observés pour différents groupes de population, dont les femmes autochtones, les femmes ayant une incapacité, les femmes membres d'une minorité visible, les nouvelles arrivantes au Canada et les aînées.

Parmi les autres conclusions importantes tirées des données, on constate que les femmes au Manitoba :

- sont plus susceptibles d'obtenir un diplôme d'études secondaires;
- sont moins susceptibles d'occuper un emploi à temps plein et sont plus susceptibles d'occuper un emploi à temps partiel;
- gagnent un revenu médian inférieur à celui des hommes;
- sont sous-représentées dans les secteurs des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques;
- sont nettement sous-représentées dans l'ensemble des métiers spécialisés;
- sont sous-représentées dans des fonctions où elles doivent assumer un rôle de premier plan en tant qu'élues de même que dans les échelons supérieurs des forces de l'ordre, dans les forces armées et le secteur privé;
- sont hospitalisées 15 fois plus souvent en raison d'un trouble de l'alimentation;
- sont surreprésentées parmi les personnes hospitalisées à la suite d'une tentative de suicide dans le nord du Manitoba;
- sont surreprésentées parmi les victimes de violence sexuelle, interpersonnelle et conjugale.

Si des auteurs désiraient citer les données contenues dans le présent document dans leurs futures publications, ils gagneraient à en valider également les sources et à citer le présent document avec prudence. Comme mentionné précédemment, les données fondées sur le genre évoluent constamment. En conséquence, les données actuellement disponibles doivent être utilisées avec prudence.

Le Conseil consultatif des femmes du Manitoba tient à souligner les nombreuses initiatives, mesures et stratégies que tous les ordres de gouvernement, la société civile de même que les institutions déploient actuellement au Manitoba dans le but de s'attaquer à la question de l'égalité des sexes. Ce document reflète l'importance de continuer sur cette lancée.

Éducation

L'accès à l'éducation, un droit humain universel, est particulièrement important pour garantir aux femmes un avenir florissant.

L'obtention d'un diplôme d'études secondaires et la poursuite d'études postsecondaires sont d'importants indicateurs de bien-être, que ce soit sur le plan social ou sur le plan économique. Les personnes titulaires d'un diplôme d'études secondaires sont plus susceptibles de poursuivre des études postsecondaires qui leur permettront d'accéder à des emplois mieux rémunérés et, ainsi, de subvenir aux besoins de leur famille et de lui offrir une bonne qualité de vie. À l'inverse, le fait de ne pas avoir de diplôme d'études secondaires augmente considérablement le risque de précarité plus tard dans la vie, ce qui se traduit notamment par des revenus plus faibles, des taux de chômage plus élevés, une santé plus fragile, des taux plus élevés de dépendance à l'aide sociale et des taux plus élevés de maternité et de paternité à l'adolescence[2].

Les données confirment que les femmes sont plus susceptibles d'obtenir un diplôme d'études secondaires et un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires. Cependant, les femmes autochtones sont moins susceptibles de terminer leurs études secondaires et d'obtenir un diplôme que les femmes non autochtones. Les données disponibles révèlent également que les nouvelles arrivantes sont plus susceptibles de détenir un diplôme que les personnes nées au Canada.

Par ailleurs, certaines recherches portant sur le parcours scolaire des femmes ayant une incapacité ont été menées. Ces recherches montrent que les femmes ayant une incapacité sont moins nombreuses à détenir un diplôme d'études secondaires que les femmes sans incapacité.

Actuellement, aucune donnée relative aux récents taux d'obtention du diplôme d'études secondaires des étudiantes nouvellement arrivées au Canada ou de celles ayant une incapacité n'est disponible.

Dans la présente section, le Conseil consultatif des femmes du Manitoba a choisi de se concentrer sur l'enjeu d'importance que constitue la sous-représentation des femmes dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) ainsi que dans les métiers. En effet, des discussions à l'échelon local et à l'échelle nationale ont mis en lumière la très faible représentation des femmes dans ces secteurs essentiels. De manière générale, les femmes sont fort peu nombreuses à obtenir un diplôme dans les domaines des STIM. Les professions associées à ces domaines sont souvent mieux rémunérées et bénéficient d'un meilleur statut. Dans les métiers, les femmes ont tendance à se diriger vers des secteurs moins payants. Très peu d'entre elles détiennent les certifications nécessaires à la pratique des métiers bien rémunérés dans lesquels les femmes sont traditionnellement sous-représentées.

Sauf indication contraire, les statistiques provinciales figurant dans la présente section proviennent de Statistique Canada.

AU MANITOBA, 88 % DES FEMMES DÉTIENNENT UN DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES, COMPARATIVEMENT À 83,1 % DES HOMMES.

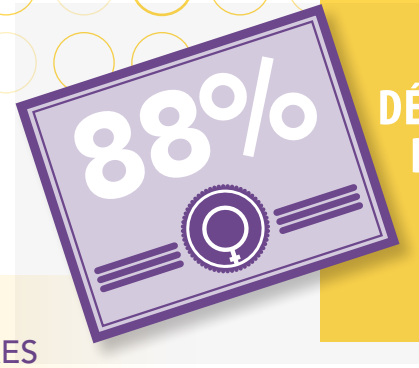

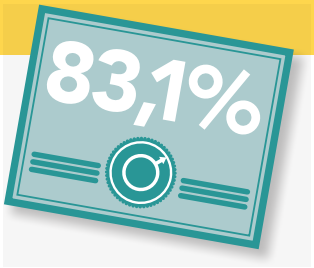

Études secondaires

MANITOBAINS POSSÉDANT UN DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

En 2016, au Manitoba, 88 % des femmes de 25 à 64 ans possédaient un diplôme d'études secondaires[a], comparativement à 83,1 % des hommes du même âge[3].

Femmes autochtones

En 2016, 72,2 % des femmes autochtones de 25 à 64 ans possédaient un diplôme d'études secondaires, comparativement à 62,9 % des hommes autochtones. En comparaison, 91,1 % des femmes non autochtones détenaient un diplôme d'études secondaires au cours de la même année[4].

Nouvelles arrivantes

En 2016, 96,1 % des nouvelles arrivantes de 25 à 64 ans possédaient un diplôme d'études secondaires, comparativement à 93,7 % de leurs homologues masculins. En comparaison, 95,0 % des femmes non immigrantes de la province détenaient un diplôme d'études secondaires au cours de la même année[5].

Femmes membres d'une minorité visible

En 2016, 91,7 % des femmes membres d'une minorité visible de 25 à 64 ans possédaient un diplôme d'études secondaires, comparativement à 92,1 % des hommes appartenant à une minorité visible. En comparaison, 87,2 % des femmes n'appartenant pas à une minorité visible dans la province détenaient un diplôme d'études secondaires au cours de la même année[6].

Femmes ayant une incapacité

En 2012 (année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles), 67,6 % des filles et femmes de 15 ans et plus ayant une incapacité détenaient un diplôme d'études secondaires, comparativement à 65,7 % des hommes ayant une incapacité. Au moment de la rédaction du présent rapport, aucune donnée comparative n'était disponible pour les femmes n'ayant pas d'incapacité[7].

Aînées[b]

En 2016, 74,2 % des femmes de 65 à 74 ans possédaient un diplôme d'études secondaires, comparativement à 73,3 % des hommes[8].

[a] *Cela signifie que 88 % des femmes de 25 à 64 ans au Manitoba détenaient au moins un diplôme d'études secondaires, contrairement à 12 % des femmes du même âge.*

[b] *Soixante-cinq ans et plus.*

DONNÉES RÉCENTES RELATIVES À L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

La méthode de suivi des élèves du Manitoba nous permet de savoir précisément combien de temps il faut à chaque élève pour obtenir son diplôme et nous aide à mieux déterminer certains écarts de rendement, notamment entre les garçons et les filles et entre les élèves autochtones et les élèves non autochtones[9].

L'obtention du diplôme d'études secondaires a généralement lieu dans les quatre ans qui suivent le début de la 9e année. On parle alors d'obtention du diplôme « à temps ». Pour certains élèves, et pour toutes sortes de raisons, le fait de prendre plus de temps pour obtenir les crédits nécessaires à l'obtention du diplôme peut leur permettre de terminer avec succès leurs études secondaires. On parle alors de « durée prolongée » pour l'obtention du diplôme[10].

Selon le ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba, en 2016, le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires en quatre ans au Manitoba était de 78,3 %. Les filles étaient plus susceptibles d'obtenir leur diplôme en quatre ans que les garçons. En 2016, 81 % des filles avaient obtenu leur diplôme en quatre ans au Manitoba, comparativement à 76 % chez les garçons[11].

Si l'on tient compte des élèves qui ont obtenu leur diplôme dans les six années suivant le début de la 9e année, le pourcentage d'élèves de sexe féminin passe de 81 % à 85 % et le pourcentage d'élèves de sexe masculin passe de 76 % à 81 %[12].

Élèves autochtones de sexe féminin

Selon le ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba, en 2016, le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires en quatre ans chez les élèves autochtones était de 47,6 %, comparativement à 86,2 % chez les élèves non autochtones. Les filles autochtones étaient plus susceptibles d'obtenir leur diplôme en quatre ans que les garçons[13].

Bien que les taux d'obtention de diplômes soient en général beaucoup plus faibles pour les élèves autochtones, l'écart entre les filles et les garçons autochtones était moins large. En 2016, 49,9 % des filles autochtones ont obtenu leur diplôme en quatre ans, comparativement à 45,3 % chez les garçons[14].

Si l'on élargit les données pour inclure les élèves qui ont mis un peu plus de temps à terminer leurs études secondaires, on constate que le taux d'obtention du diplôme après une durée prolongée s'améliore pour tous les élèves, mais plus particulièrement pour les élèves de sexe masculin (autochtones et non autochtones). Bien que les taux s'améliorent pour les deux groupes d'élèves de sexe masculin, cette amélioration est plus rapide chez les garçons autochtones, ce qui réduit l'écart entre les groupes. En 2016, 55,5 % des élèves autochtones ont obtenu leur diplôme dans les six années suivant le début de leur 9e année. Cette année-là, 57,2 % des élèves autochtones de sexe féminin et 53,8 % de leurs homologues masculins ont obtenu leur diplôme dans les six ans qui ont suivi le début de leur 9e année[15].

La recherche a mis en évidence un certain nombre de raisons expliquant les taux d'obtention de diplômes plus faibles chez les élèves autochtones. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web d'Éducation et Formation Manitoba (www.edu.gov.mb.ca/indexfr.html).

Élèves nouvelles arrivantes

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Étudiantes membres d'une minorité visible

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Étudiantes ayant une incapacité

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

« Les femmes au Manitoba sont plus susceptibles de détenir un diplôme d'études secondaires que les hommes. »

Études postsecondaires

ADULTES DÉTENANT UN CERTIFICAT, UN DIPLÔME OU UN GRADE D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES

En 2016, 61 % des femmes de 25 à 64 ans possédaient un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires, comparativement à 54,3 % des hommes du même âge[16].

Femmes autochtones

En 2016, 45,3 % des femmes autochtones de 25 à 64 ans possédaient un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires[c], comparativement à 35,4 % des hommes autochtones. En comparaison, 64,2 % des femmes non autochtones de la province détenaient un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires au cours de la même année[17].

Nouvelles arrivantes

En 2016, 83,7 % des nouvelles arrivantes de 25 à 64 ans possédaient un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires, comparativement à 76,4 % de leurs homologues masculins. En comparaison, 66,3 % des femmes non immigrantes détenaient un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires au cours de la même année[18].

Femmes membres d'une minorité visible

En 2016, 71,6 % des femmes membres d'une minorité visible de 25 à 64 ans possédaient un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires, comparativement à 67,5 % des hommes appartenant à une minorité visible. En comparaison, 58,8 % des femmes n'appartenant pas à une minorité visible dans la province détenaient un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires au cours de la même année[19].

Femmes ayant une incapacité

En 2012 (année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles), 36,8 % des femmes de 25 à 64 ans ayant une incapacité détenaient un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires, comparativement à 36,5 % des hommes ayant une incapacité. En comparaison, 48,2 % de l'ensemble des femmes détenaient un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires au cours de la même année[20].

Aînées

En 2016, 47,3 % des femmes de 65 à 74 ans possédaient un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires, comparativement à 51,1 % des hommes[21].

[c]*Cela inclut tous les types de diplôme, de certificat ou de grade d'études postsecondaires obtenu dans un collège ou une université (p. ex., baccalauréat, certificat d'apprenti ou d'une école de métiers, diplôme d'études supérieures, doctorat).*

DONNÉES RÉCENTES RELATIVES À L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Selon le ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba, en 2016-2017, les étudiantes représentaient 56 % des diplômés collégiaux et universitaires de la province, comparativement à 42,6 % des diplômés de sexe masculin et à 1,4 % des diplômés qui s'identifiaient à un autre genre[22].

Femmes autochtones

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Nouvelles arrivantes

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes membres d'une minorité visible

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes ayant une incapacité

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Aînées

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Obtention de diplômes en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM)

ADULTES DÉTENANT UN DIPLÔME DANS LES DOMAINES DES STIM

En 2016, parmi toutes les femmes (de 25 à 64 ans) qui ont obtenu un baccalauréat ou un diplôme de niveau supérieur dans un établissement d'études postsecondaires, 13,1 % ont étudié dans les domaines des STIM et 86,9 % ont étudié dans un domaine d'études autre que celui des STIM, comme le commerce, les sciences humaines, la santé, les arts, les sciences sociales et l'éducation[23]. En comparaison, 30,5 % des hommes ont étudié dans les domaines des STIM et 69,5 % des hommes ont étudié dans un domaine autre que celui des STIM[24].

Les femmes (13,1 %) qui ont étudié dans les domaines des STIM étaient les mieux représentées dans les disciplines scientifiques (8 %), lesquelles étaient suivies par les mathématiques, l'informatique et les sciences de l'information (2,8 %) et, enfin, l'ingénierie et les techniques de l'ingénieur (2,3 %)[25].

En 2016, 33 940 femmes et hommes de 25 à 64 ans titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur ont étudié dans les domaines des STIM. Parmi ceux-ci, 36,2 % étaient des femmes et 63,8 % étaient des hommes[26].

Femmes autochtones

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Nouvelles arrivantes

En 2016, 18,5 % des nouvelles arrivantes de 25 à 64 ans titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur avaient obtenu leur diplôme dans les domaines des STIM, comparativement à 40,1 % des nouveaux arrivants de sexe masculin. En comparaison, 9,7 % des femmes non immigrantes détenant un baccalauréat ou un diplôme de niveau supérieur avaient obtenu leur diplôme dans ces domaines[27].

Femmes membres d'une minorité visible

En 2016, 20,4 % des femmes membres d'une minorité visible de 25 à 64 ans titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur avaient obtenu leur diplôme dans les domaines des STIM, comparativement à 41,4 % des hommes appartenant à une minorité visible. En comparaison, 10,0 % des femmes n'appartenant pas à une minorité visible détenant un baccalauréat ou un diplôme de niveau supérieur avaient obtenu leur diplôme dans ces domaines[28].

Femmes ayant une incapacité

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Aînées

En 2016, 5,9 % des femmes de 65 à 74 ans titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur avaient obtenu leur diplôme dans les domaines des STIM, comparativement à 23,1 % des hommes[29].

Formation dans les métiers et les domaines apparentés

PROGRAMMES D'APPRENTISSAGE

Un programme d'apprentissage est une formation postsecondaire qui combine 20 % de formation technique à l'école et 80 % d'expérience pratique rémunérée en milieu de travail menant à l'obtention d'un certificat de compagnon dans un métier. On compte 54 métiers désignés au Manitoba, parmi lesquels figurent les suivants :

- mécanicien/mécanicienne de véhicules automobiles;
- charpentier/charpentière;
- technicien/technicienne d'équipement lourd;
- plombier/plombière;
- mécanicien/mécanicienne de camions et de véhicules de transport;
- mécanicien/mécanicienne en réfrigération et en climatisation;
- soudeur/soudeuse;
- technicien/technicienne des eaux et des eaux usées;
- coiffeur/coiffeuse;
- esthéticien/esthéticienne;
- peintre et décorateur/décoratrice;
- cuisinier/cuisinière.

En s'inscrivant à titre d'apprenti, l'apprenti a la possibilité de déclarer son appartenance à certains groupes : genre, minorité visible, handicap et ascendance autochtone. Les données fournies ci-dessous reposent sur les données déclarées par les apprentis inscrits au Manitoba. Ainsi, le nombre d'apprentis de sexe féminin pourrait être plus élevé que le nombre présenté ici.

En 2016-2017, les femmes représentaient 12 % de tous les apprentis inscrits (contre 14 % à l'échelle nationale). Au 31 mars 2017, 1 327 femmes étaient inscrites comme apprenties (comparativement à 8 153 hommes et à 1 938 personnes dont le genre n'a pas été déclaré).

La majorité (78 %) des apprenties étaient concentrées dans les métiers « traditionnellement féminins » (cuisinières, coiffeuses, esthéticiennes et électrolystes). Le pourcentage d'apprenties dans les autres « métiers non traditionnellement féminins » (dans les secteurs de la construction, de la fabrication et du transport) s'est établi à 3 % des apprentis inscrits. Cela signifie qu'en 2016-2017, les hommes étaient environ 30 fois plus nombreux que les femmes dans les métiers non traditionnellement occupés par des femmes[30].

Femmes autochtones

En 2016-2017, 107 apprenties se sont déclarées d'ascendance autochtone. Cela représente 10 % des apprentis autochtones et 8 % de toutes les apprenties[31].

Nouvelles arrivantes

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes membres d'une minorité visible

En 2016-2017, 87 apprenties se sont déclarées membres d'une minorité visible. Parmi ces 87 femmes, 18 se sont également déclarées d'ascendance autochtone[32].

Femmes ayant une incapacité

En 2016-2017, trois apprenties déclaraient vivre avec une incapacité[33].

Aînées

Au 31 mars 2017, on ne comptait aucune apprentie inscrite de 65 ans ou plus.

ADULTES DÉTENANT UN CERTIFICAT, UN DIPLÔME OU L'ÉQUIVALENT DANS LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS ET LES DOMAINES APPARENTÉS

En 2016, selon Statistique Canada, 202 435 femmes de 25 à 64 ans détenaient un certificat, un diplôme, un grade ou un titre de compétences de niveau supérieur (certificat de formation professionnelle, diplôme ou grade collégial ou universitaire, etc.). De ce nombre, 15 615, soit 7,7 %, détenaient un certificat, un diplôme ou un titre équivalent dans les métiers spécialisés ou les métiers et emplois professionnels et techniques au niveau d'entrée (comparativement à 21,7 % des hommes)[34].

Femmes autochtones

En 2016, 24 365 femmes autochtones de 25 à 64 ans détenaient un certificat, un diplôme, un grade ou un titre de compétences de niveau supérieur (certificat de formation professionnelle, diplôme ou grade collégial ou universitaire, etc.). De ce nombre, 2 710, soit 11,1 %, détenaient un certificat, un diplôme ou un titre équivalent dans les métiers spécialisés ou les métiers et emplois professionnels et techniques au niveau d'entrée (comparativement à 35,4 % des hommes)[35].

Newcomer women

En 2016, 16 000 nouvelles arrivantes de 25 à 64 ans détenaient un certificat, un diplôme, un grade ou un titre de compétences de niveau supérieur (certificat de formation professionnelle, diplôme ou grade collégial ou universitaire, etc.). De ce nombre, 630, soit 3,9 %, détenaient un certificat,

un diplôme ou un titre équivalent dans les métiers spécialisés ou les métiers et emplois professionnels et techniques au niveau d'entrée (comparativement à 7,8 % des nouveaux arrivants de sexe masculin)[36].

Femmes membres d'une minorité visible

En 2016, 43 065 femmes membres d'une minorité visible de 25 à 64 ans détenaient un certificat, un diplôme, un grade ou un titre de compétences de niveau supérieur (certificat de formation professionnelle, diplôme ou grade collégial ou universitaire, etc.). De ce nombre, 2 340, soit 5,4 %, détenaient un certificat, un diplôme ou un titre équivalent dans les métiers spécialisés ou les métiers et emplois professionnels et techniques au niveau d'entrée (comparativement à 10,7 % des hommes appartenant à une minorité visible)[37].

Femmes ayant une incapacité

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Aînées

En 2016, 26 565 nouvelles arrivantes de 65 à 74 ans détenaient un certificat, un diplôme, un grade ou un titre de compétences de niveau supérieur (certificat de formation professionnelle, diplôme ou grade collégial ou universitaire, etc.). De ce nombre, 3 690, soit 13,9 %, détenaient un certificat, un diplôme ou un titre équivalent dans les métiers spécialisés ou les métiers et emplois professionnels et techniques au niveau d'entrée (comparativement à 28,6 % des hommes)[38].

LES FEMMES REPRÉSENTENT 12 % DE TOUS LES APPRENTIS ACTIFS AU MANITOBA.

Emploi

L'apport des femmes au marché du travail est en constante évolution et les données sont indispensables afin de nous permettre de cibler les progrès réalisés de même que les secteurs qui pourraient être améliorés.

Un aperçu des tendances du marché du travail, différentes pour les hommes et les femmes, sera d'abord présenté dans la présente section. Les tendances relatives à l'emploi et au chômage, de même que celles relatives aux emplois à temps plein et à temps partiel, ont été examinées. Les données révèlent que la majorité des femmes qui occupent un emploi travaillent à temps plein. Cependant, les hommes sont plus nombreux que les femmes à occuper un emploi à temps plein.

Le présent chapitre, tout comme le précédent, se concentre sur la présence des femmes dans les domaines des STIM et dans les métiers. Les données révèlent que les femmes continuent d'être nettement sous-représentées dans l'ensemble des domaines des STIM ainsi que dans les métiers.

Cette section met également en lumière la sous-représentation des femmes dans les forces de l'ordre et les professions militaires, une tendance qui perdure. Au fil des ans, des mesures visant à favoriser la présence des femmes dans ces secteurs ont été prises, et les organisations ont adopté des stratégies à cette fin. Toutefois, en dépit des efforts déployés, l'égalité entre les sexes demeure un enjeu d'importance.

Les recherches montrent que la représentation des femmes dans des rôles de premier plan se traduit par une amélioration des politiques publiques ainsi que par des retombées économiques. Au Manitoba, les femmes sont toujours moins nombreuses que les hommes à occuper des postes de direction, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé. Elles demeurent aussi nettement sous-représentées au sein des conseils d'administration de sociétés privées. La présente section fournit des données ventilées par sexe relativement à ces postes de direction dans le secteur public et le secteur privé, dans les sociétés d'État de même que dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

Finalement, l'équité salariale en tant qu'enjeu de toute première importance sera traitée dans la présente section. En effet, les femmes travaillant à temps plein et pendant une année complète gagnent approximativement 10 000 $ de moins que les hommes dans la même situation.

Taux d'emploi

En 2016, 499 870 personnes de 25 à 64 ans occupaient un emploi. De ce nombre, 240 660, soit 48,1 %, étaient des femmes. Le taux d'emploi s'établissait à 72,6 % chez les filles et les femmes et à 80,2 % chez les garçons et les hommes[39].

Les écarts du taux d'emploi entre les sexes varient tout au long de la vie.

TAUX D'EMPLOI SELON LE SEXE ET L'ÂGE, MANITOBA, 2016[40]

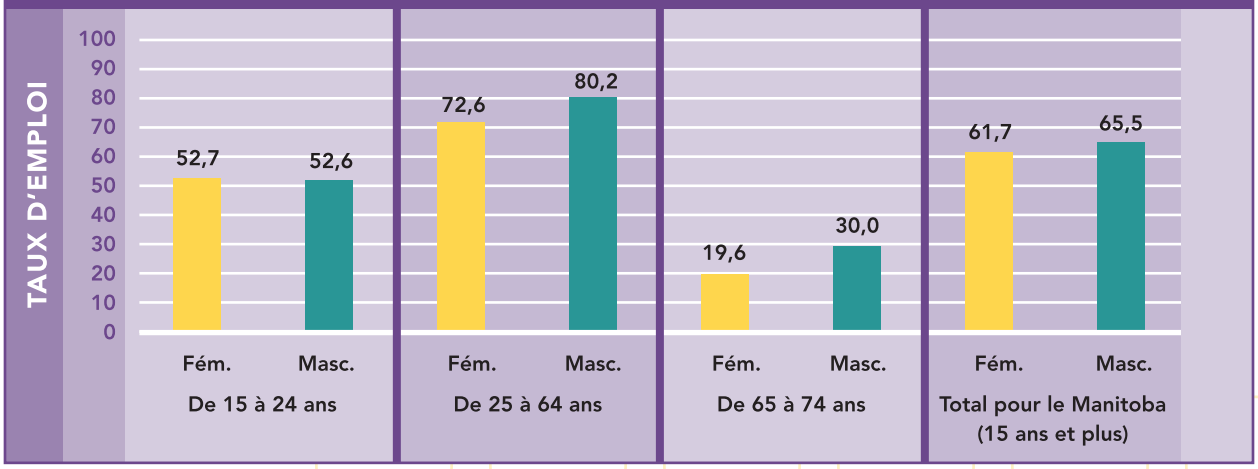

Femmes autochtones

En 2016, 59 535 Autochtones de 25 à 64 ans occupaient un emploi. De ce nombre, 30 585, soit 51,4 %, étaient des femmes. Le taux d'emploi global chez les hommes et les femmes autochtones s'établissait à 58,8 %, comparativement à 79,6 % chez les hommes et les femmes non autochtones[41].

Cette année-là, le taux d'emploi chez les femmes autochtones était de 56,9 % (comparativement à un taux d'emploi chez les femmes non autochtones de 75,7 %)[42].

Le taux d'emploi des femmes autochtones était inférieur à celui des hommes autochtones, et il était également inférieur à celui des hommes et des femmes non autochtones tout au long de la vie.

TAUX D'EMPLOI SELON LE SEXE, L'ÂGE ET L'IDENTITÉ AUTOCHTONE, MANITOBA, 2016[43]

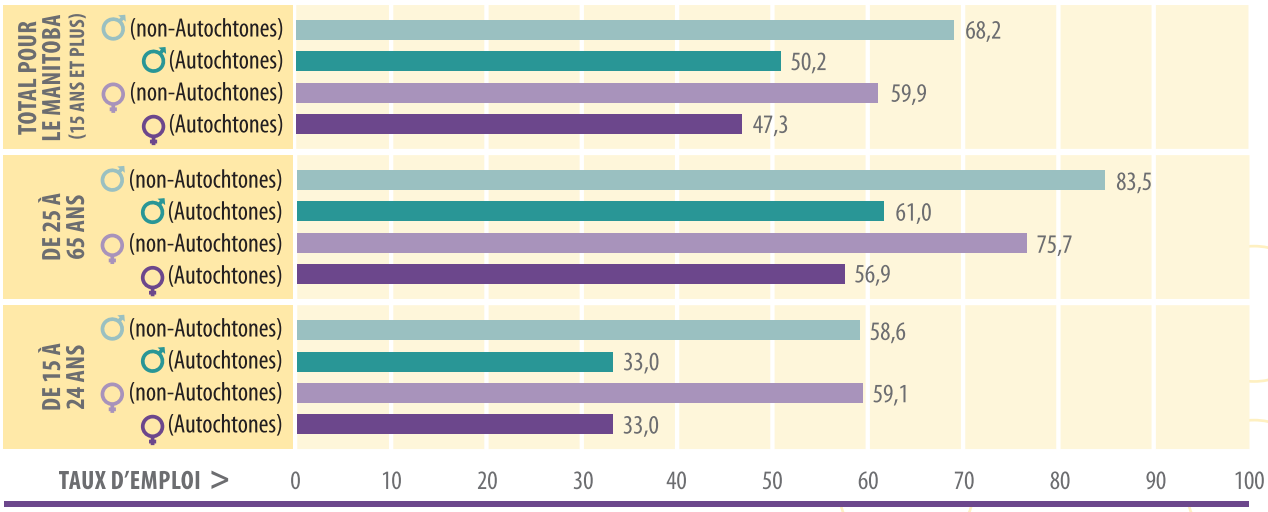

Nouvelles arrivantes

En 2016, 29 530 nouveaux arrivants (hommes et femmes) de 25 à 64 ans occupaient un emploi; de ce nombre, 13 820 (47 %) étaient des femmes[44]. Le taux d'emploi chez les nouvelles arrivantes était de 67,2 % (comparativement à un taux d'emploi de 82,9 % chez les nouveaux arrivants de sexe masculin). En comparaison, le taux d'emploi s'est établi à 72,7 % chez les femmes non immigrantes[d, 45].

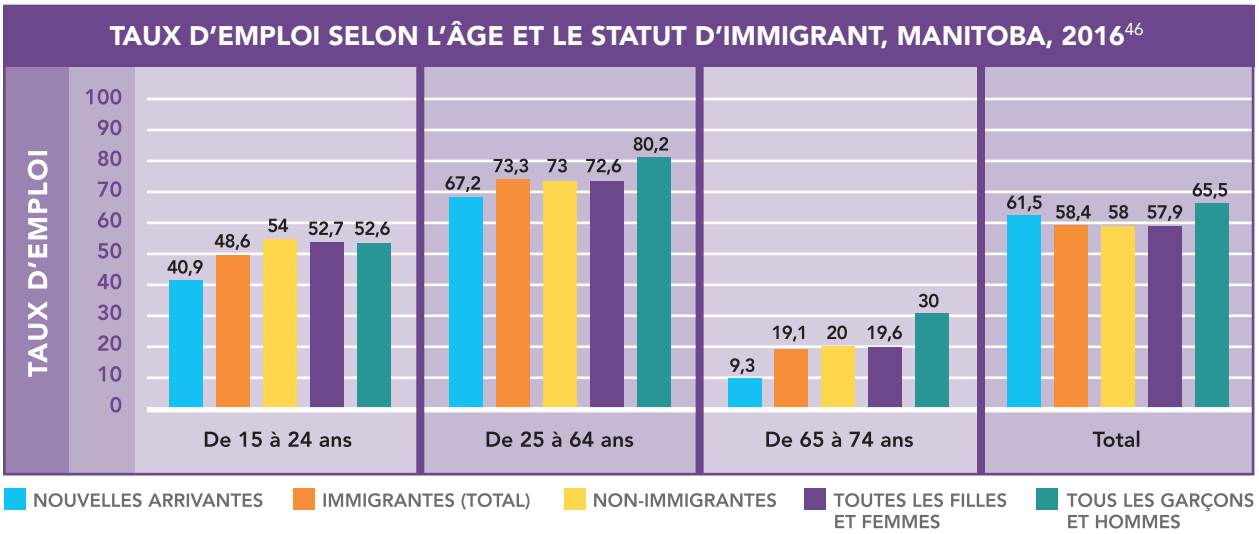

Femmes membres d'une minorité visible

En 2016, 94,075 membres d'une minorité visible (hommes et femmes) de 25 à 64 ans occupaient un emploi[47]. De ce nombre, 45 385, soit 48,2 %, étaient des femmes. Cette année-là, le taux d'emploi des femmes membres d'une minorité visible s'est établi à 72,6 % (comparativement au taux d'emploi de 80,2 % des hommes appartenant à une minorité visible). En comparaison, le taux d'emploi s'est établi à 72,0 % chez les femmes n'appartenant pas à une minorité visible[48].

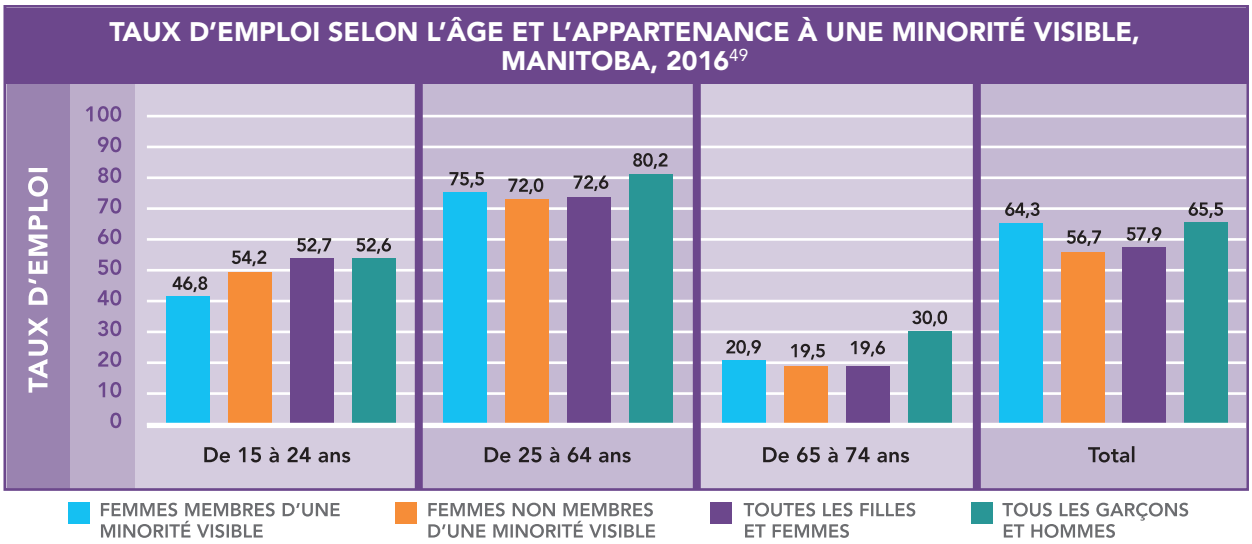

[d] *Les non-immigrantes n'incluent pas les nouvelles arrivantes et les immigrantes arrivées au Canada avant 2011.*

Femmes ayant une incapacité

En 2012 (année la plus récente pour laquelle des données étaient disponibles), 45 900 personnes de 15 à 64 ans ayant une incapacité occupaient un emploi. De ce nombre, 23 610, soit 51,4 %, étaient de sexe féminin[50]. Le taux d'emploi des personnes ayant une incapacité était de 56,4 %. En comparaison, le taux d'emploi des personnes sans incapacité s'établissait à 77,3 %[51].

Cette année-là, le taux d'emploi chez les filles et femmes ayant une incapacité était de 52,4 %. En comparaison, le taux d'emploi des filles et femmes sans incapacité s'établissait à 73,1 %[52].

Le taux d'emploi des filles et femmes de 15 à 44 ans ayant une incapacité était plus élevé que celui de leurs homologues masculins du même âge. Le taux d'emploi des femmes de 45 à 65 ans ayant une incapacité était plus faible que celui de leurs homologues masculins du même âge. Tout au long de la vie, les taux d'emploi des personnes (hommes et femmes) ayant une incapacité étaient inférieurs à ceux des personnes sans incapacité[53].

TAUX D'EMPLOI SELON LE SEXE, L'ÂGE ET L'EXISTENCE D'UNE INCAPACITÉ, MANITOBA, 2012[54]

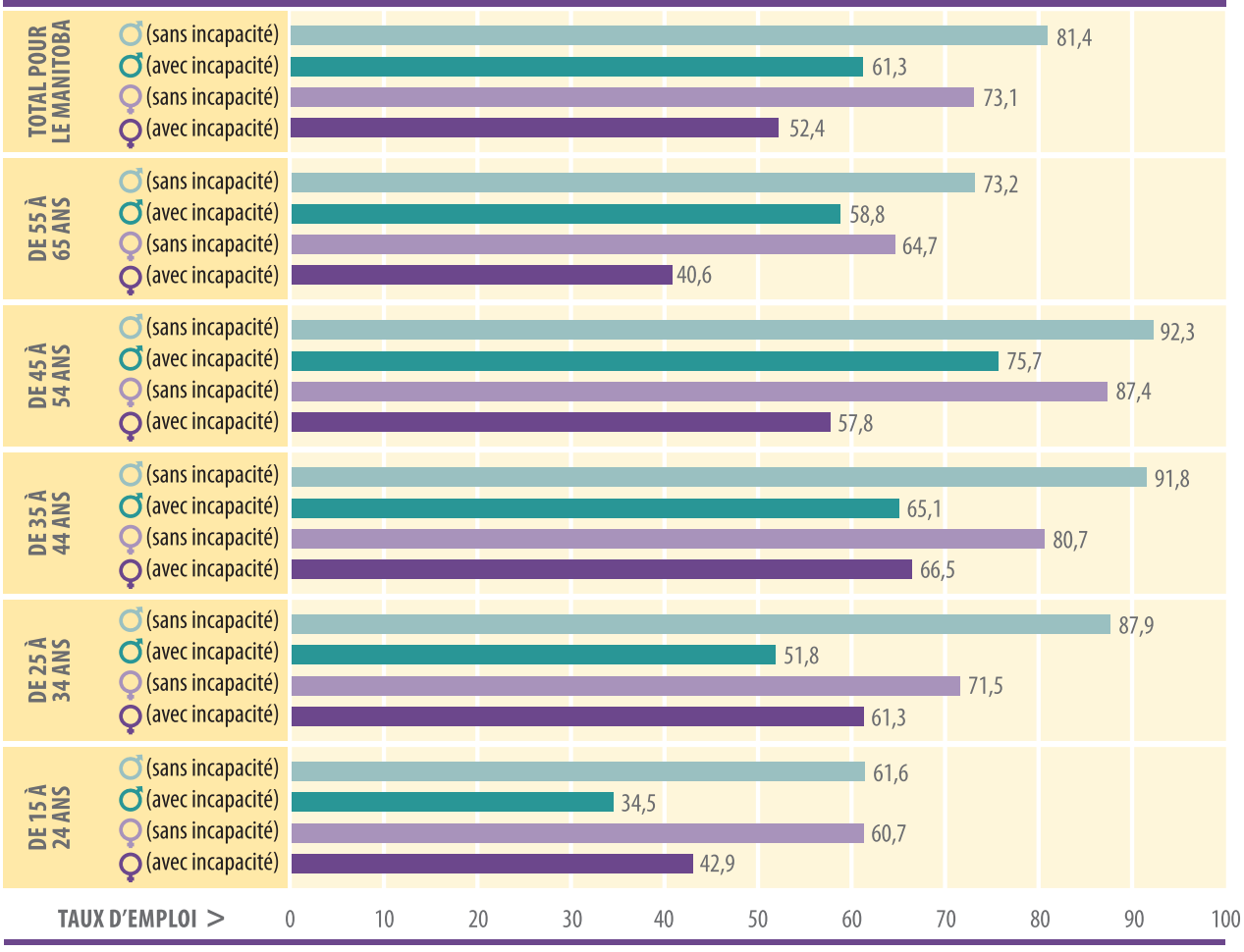

Aînées

En 2016, 26 515 hommes et femmes de 65 à 74 ans occupaient un emploi. De ce nombre, 11 005, soit 41,5 %, étaient des femmes. Cette année-là, le taux d'emploi chez les femmes de 65 à 74 ans était de 19,6 % (comparativement à un taux d'emploi de 30,0 % chez les hommes)[55]

Taux de chômage

En 2016, on comptait 29 125 chômeurs de 25 à 64 ans. De ce nombre, 12 440, soit 42,7 %, étaient des femmes. Le taux de chômage s'établissait à 6,1 % chez les femmes et à 7,4 % chez les hommes[56]

Les femmes affichaient un taux de chômage inférieur à celui des hommes dans toutes les catégories d'âge.

TAUX DE CHÔMAGE SELON LE SEXE ET L'ÂGE, MANITOBA, 2016[57]

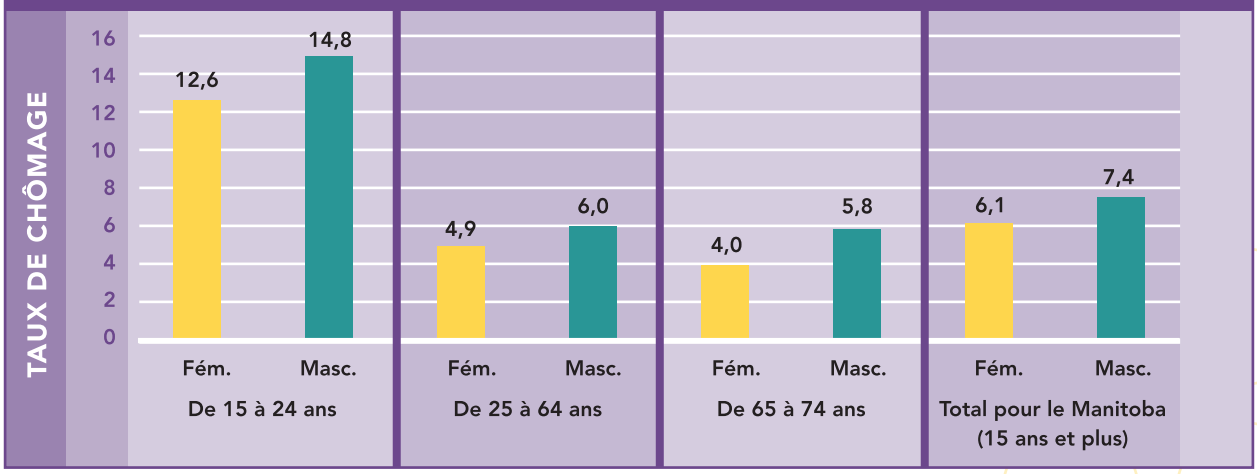

« En 2016, le taux de chômage s'établissait à 6,1 % chez les femmes »

Femmes autochtones

En 2016, 8 795 femmes et hommes autochtones de 25 à 64 ans étaient chômeurs. De ce nombre, 3 670, soit 41,7 %, étaient des femmes. Cette année-là, le taux de chômage chez les femmes et les hommes autochtones était de 12,9 % (comparativement à un taux de chômage global de 4,4 % chez les femmes et hommes non autochtones). Le taux de chômage chez les femmes autochtones était de 10,7 % (comparativement à un taux de chômage de 4,0 % chez les femmes non autochtones au Manitoba)[58].

Les femmes et les hommes autochtones de 15 ans et plus ont enregistré des taux de chômage plus élevés que leurs homologues non autochtones dans toutes les catégories d'âge.

TAUX DE CHÔMAGE SELON LE SEXE, L'ÂGE ET L'IDENTITÉ AUTOCHTONE, MANITOBA, 2016[59]

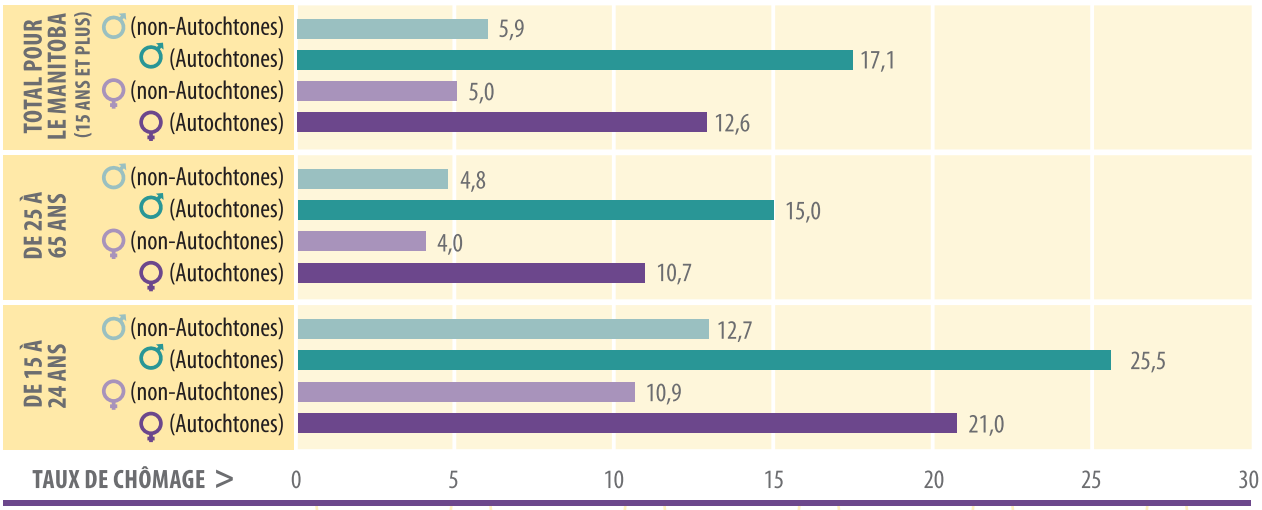

Nouvelles arrivantes

En 2016, on comptait 2 750 chômeurs parmi les nouveaux arrivants de 25 à 64 ans[60]. De ce nombre, 1 525, soit 55,4 %, étaient des femmes. Le taux de chômage chez les nouvelles arrivantes était de 9,9 % (comparativement à un taux de chômage de 4,6 % chez les non-immigrantes au Manitoba)[61].

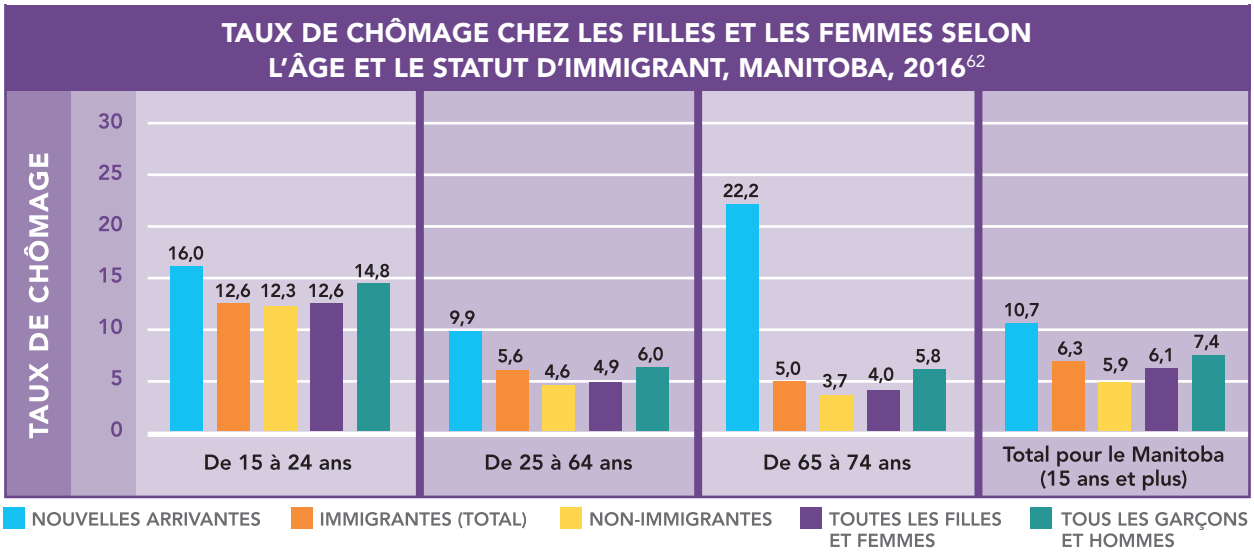

Femmes membres d'une minorité visible

En 2016, 29 125 membres d'une minorité visible (hommes et femmes) de 25 à 64 ans étaient chômeurs. De ce nombre, 12 440, soit 42,7 %, étaient des femmes. Cette année-là, le taux de chômage des femmes membres d'une minorité visible s'est établi à 6,1 % (comparativement au taux de chômage de 5,3 % des hommes appartenant à une minorité visible). En comparaison, le taux de chômage s'est établi à 4,6 % chez les femmes n'appartenant pas à une minorité visible[63].

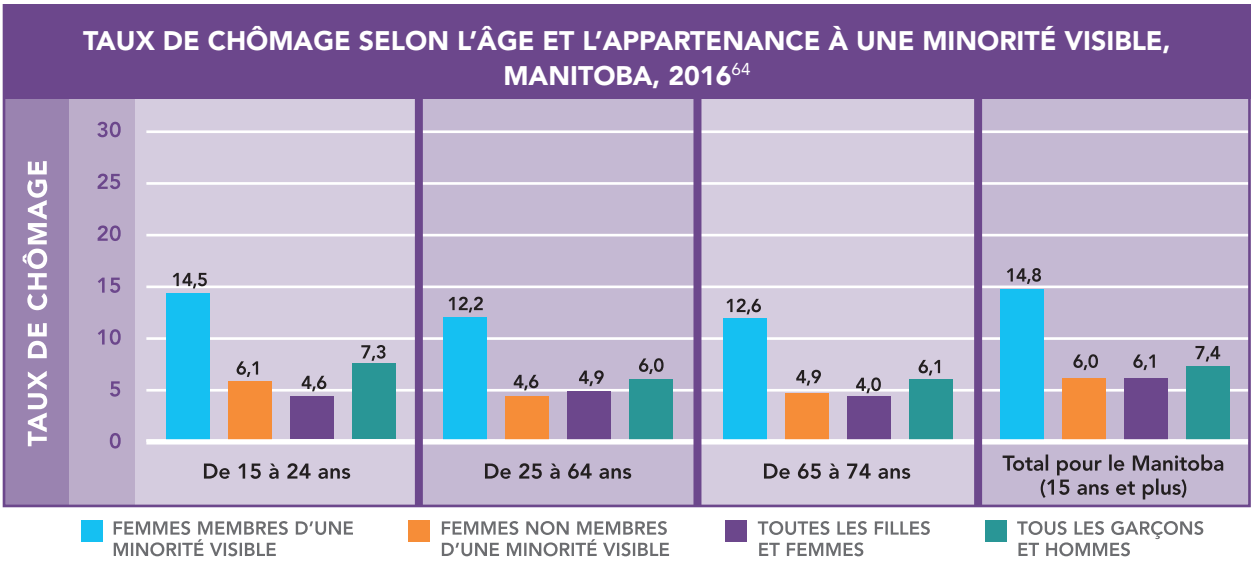

Femmes ayant une incapacité

En 2012, on comptait 4 300 chômeurs de 15 à 64 ans ayant une incapacité. De ce nombre, 2 110, soit 49,1 %, étaient de sexe féminin[65].

Cette année-là, le taux de chômage des personnes ayant une incapacité était de 8,6 %. En comparaison, le taux de chômage des personnes sans incapacité s'établissait à 4,8 % et le taux global, à 5,1 %[66].

Le taux de chômage des filles et femmes ayant une incapacité était de 8,2 %. En comparaison, le taux de chômage des filles et femmes sans incapacité s'établissait à 4,9 % et le taux global enregistré parmi les filles et femmes, à 5,2 %[67].

Les données concernant le taux de chômage pendant toute la durée de vie des femmes et des hommes ayant une incapacité ne sont généralement pas disponibles.

Aînées

En 2016, 1 415 femmes et hommes autochtones de 65 à 74 ans étaient chômeurs. De ce nombre, 460, soit 32,6 %, étaient des femmes. Cette année-là, le taux de chômage chez les femmes de 65 à 74 ans était de 4,0 % (comparativement à un taux de chômage de 5,8 % chez les hommes du même âge)[68].

Emploi à plein temps et à temps partiel

En 2016, 328 830 femmes, soit 64,5 % des filles et femmes de 15 ans et plus du Manitoba, occupaient un emploi. De ce nombre, 224 250, soit 68,2 %, occupaient un emploi à temps plein et 104 580, soit 31,8 %, un emploi à temps partiel[e, 69].

majorité des employées travaillaient à temps plein. Toutefois, dans l'ensemble, un pourcentage plus élevé d'hommes que de femmes occupaient un emploi à temps plein. Cette année-là, 42,6 % de tous les employés à temps plein étaient de sexe féminin. Plus de femmes que d'hommes occupaient un emploi à temps partiel. En 2016, 64,6 % de tous les employés à temps partiel étaient de sexe féminin[70].

Femmes autochtones

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Nouvelles arrivantes

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes membres d'une minorité visible

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes ayant une incapacité

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Aînées

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

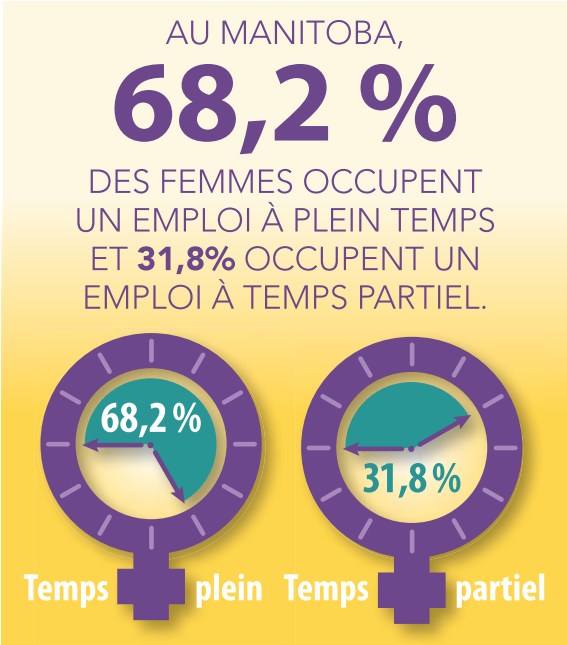

[e] *Les personnes qui occupent un emploi à temps partiel sont celles qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal ou à leur seul emploi. Les estimations sont exprimées en milliers et arrondies à la centaine près.*

Équité salariale

En 2016, le revenu médian des femmes qui ont travaillé à temps plein pendant toute l'année était de 44 818 $. Dans le cas des hommes qui ont travaillé à temps plein pendant toute l'année, le revenu médian était de 54 580 $[71].

ÉCART EN POURCENTAGE DANS LE REVENU MÉDIAN DES FEMMES ET DES HOMMES QUI EXERCENT UNE PROFESSION AU MANITOBA.

PROFESSION	♂	♀	ÉCART
Gestion	64 331 $	54 479 $	-15 %
Affaires, finance et administration	53 875 $	45 006 $	-16 %
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	70 390 $	63 355 $	-10 %
Secteur de la santé	71 420 $	56 587 $	-21 %
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	73 180 $	55 304 $	-24 %
Arts, culture, sports et loisirs	42 421 $	39 917 $	-06 %
Vente et services	39 485 $	30 937 $	-22 %
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	52 165 $	38 123 $	-27 %
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	44 999 $	28 734 $	-36 %
Fabrication et services d'utilité publique	46 817 $	34 872 $	-25,5 %
Toutes les professions	54 580 $	44 818 $	-18 %

Emploi dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM)

Les femmes demeurent largement sous-représentées dans les domaines des STIM. En 2016, les femmes représentaient 21,4 % des professionnels dans les domaines des sciences naturelles et appliquées et les domaines apparentés[72].

Femmes autochtones

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Nouvelles arrivantes

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes membres d'une minorité visible

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes ayant une incapacité

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Aînées

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

COMPARAISON DES POURCENTAGES DE FEMMES ET D'HOMMES EXERÇANT DANS LES DOMAINES DES SCIENCES NATURELLES ET APPLIQUÉES ET DANS D'AUTRES DOMAINES APPARENTÉS AU MANITOBA, 2016[73]

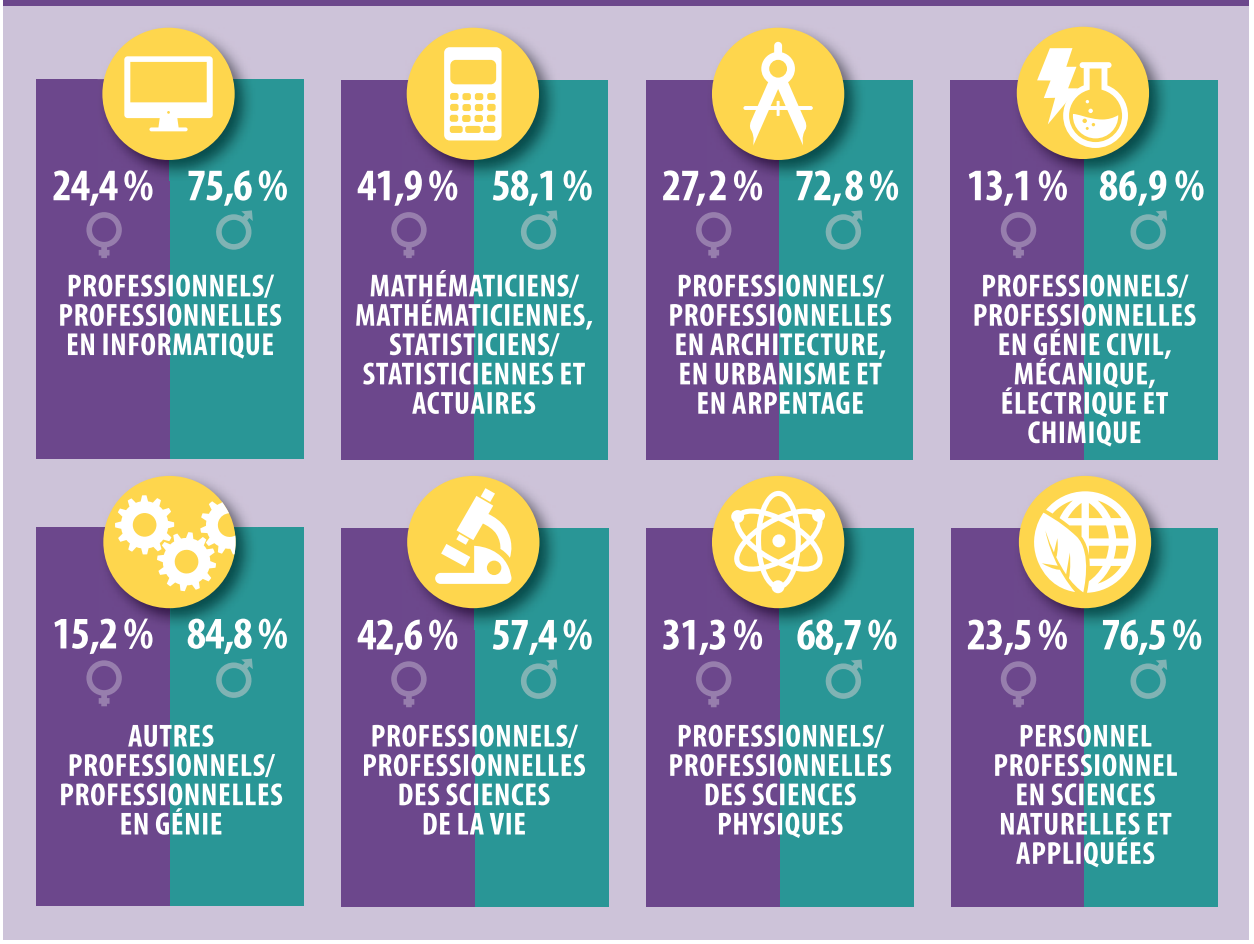

Emploi dans les métiers et les domaines apparentés

Selon Statistique Canada, en 2015, les femmes représentaient 5,3 % de toutes les personnes employées dans la catégorie Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés de la Classification nationale des professions au Manitoba[74]. Il n'existe aucune donnée provinciale sur le nombre précis de femmes qui sont membres de corps de métiers.

Femmes autochtones

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Nouvelles arrivantes

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes membres d'une minorité visible

Aucune donnée n'était disponible au moment e la rédaction du présent rapport.

Femmes ayant une incapacité

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Aînées

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

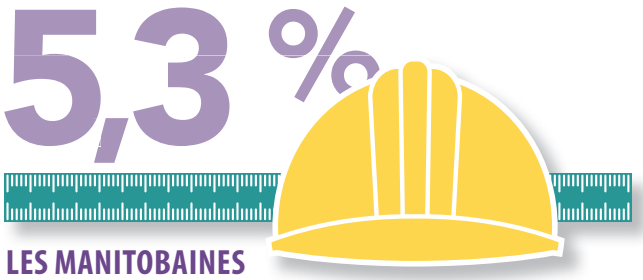

LES MANITOBAINES
représentent 5,3 % des membres des corps de métiers.

Forces de l'ordre et forces armées

POURCENTAGE DE FEMMES OCCUPANT DES PROFESSIONS DANS LES FORCES DE L'ORDRE

Selon Statistique Canada, en 2016, les femmes représentaient 15,2 % de l'ensemble des policiers du Manitoba, tous grades et postes confondus. Cette année-là, les femmes représentaient 14,1 % des agents de police supérieurs (lieutenants et agents de niveau supérieur, y compris les chefs de police), 14 % des policiers autres que des cadres supérieurs (sergents-chefs, sergents, sergents-détectives, caporaux) et 15,7 % des agents de police (patrouilles générales) dans les services de police[75].

Femmes autochtones

Aucune donnée n'avait été publiée à l'échelon de la province au moment de la rédaction du présent rapport. Certains services de police ont publié des données ventilées. Par exemple, dans son rapport statistique annuel de 2016, le Service de police de Winnipeg mentionne que 25 de ses 1 447 policiers assermentés étaient des femmes autochtones[76].

Nouvelles arrivantes

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes membres d'une minorité visible

Aucune donnée n'avait été publiée à l'échelon de la province au moment de la rédaction du présent rapport. Certains services de police ont publié des données ventilées. Par exemple, dans son rapport statistique annuel de 2016, le Service de police de Winnipeg mentionne que 14 de ses 1 447 policiers assermentés étaient des femmes membres d'une minorité visible[77].

Femmes ayant une incapacité

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Senior women

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

POURCENTAGE DE POLICIÈRES AU MANITOBA, 2016[78]

POURCENTAGE DE FEMMES DANS LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

Selon le site Web de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes, environ 10 000 femmes servent dans la Force régulière et la Force de réserve des Forces armées canadiennes au Canada. Cela représente 14,8 % des effectifs[79].

Statistique Canada ne compile pas de données concernant le nombre de femmes qui composent les membres actifs de la Force régulière et de la Force de réserve au Manitoba au sein des Forces armées canadiennes.

De plus, aucune donnée n'est disponible quant au pourcentage d'officiers (généraux, supérieurs, subalternes, adjudants, sous-officiers supérieurs et militaires du rang subalternes) qui sont des femmes et qui font partie des Forces armées canadiennes au Manitoba.

Femmes autochtones

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Nouvelles arrivantes

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes membres d'une minorité visible

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes ayant une incapacité

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Aînées

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

LES FEMMES REPRÉSENTENT 14,8 % DES MEMBRES DES FORCES ARMÉES CANADIENNES.

Cadres supérieurs/cadres supérieures (secteur public)

REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS PROVINCIAUX ÉLUS

Un peu moins du tiers (32 %) des candidats qui se sont présentés aux élections provinciales de 2016 étaient des femmes. En décembre 2017, on comptait 14 femmes (25 % des membres) à l'Assemblée législative du Manitoba, sur un total de 57 sièges.

Le Conseil exécutif du Manitoba, aussi connu sous le nom de Cabinet du Manitoba, est composé de 13 ministres. Il s'agit de la structure politique qui prend les décisions relatives aux politiques et aux orientations du gouvernement et qui supervise ses activités quotidiennes. En décembre 2017, quatre (31 %) des 13 ministres du Cabinet étaient des femmes.

Les membres féminins de l'Assemblée législative du Manitoba comprennent des femmes autochtones et des femmes membres d'une minorité visible. Au moment de la rédaction du présent rapport, aucune donnée n'avait été publiée confirmant le nombre de femmes autochtones, de nouvelles arrivantes, de femmes membres d'une minorité visible, de femmes ayant une incapacité ou d'aînées au sein de l'Assemblée législative du Manitoba.

REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX ÉLUS

Un peu moins d'un cinquième (18 %) des candidats qui se sont présentés aux élections municipales de 2014 étaient des femmes, et un peu moins d'un cinquième (17 %) des candidats élus[f] étaient des femmes[80].

Femmes autochtones

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Nouvelles arrivantes

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes membres d'une minorité visible

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes ayant une incapacité

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Aînées

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS PROVINCIAUX NON ÉLUS

Les personnes qui travaillent pour le gouvernement provincial sans être élues font partie de la fonction publique. En 2016-2017, 54,2 % des employés de la fonction publique étaient des femmes. Les femmes représentaient 46 % des cadres supérieurs (y compris les postes de sous-ministre, de sous-ministre adjoint et leurs équivalents)[81].

Femmes autochtones

En 2016-2017, 14,3 % des employés de la fonction publique étaient des Autochtones. Les hommes et les femmes autochtones représentaient 8,9 % des cadres supérieurs (y compris les postes de sous-ministre, de sous-ministre adjoint et leurs équivalents)[82]. Aucune ventilation par sexe de ces données n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Nouvelles arrivantes

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

[f] *Ce pourcentage comprend les conseillers de quartier et chefs de conseil élus, comme les préfets et les maires.*

Femmes membres d'une minorité visible

En 2016-2017, 11,5 % de tous les employés de la fonction publique s'identifiaient comme appartenant à un groupe de minorité visible. Les femmes et les hommes qui s'identifiaient comme appartenant à un groupe de minorité visible représentaient 4,5 % des cadres supérieurs (y compris les postes de sous-ministre, de sous-ministre adjoint et leurs équivalents)[83]. Aucune ventilation par sexe de ces données n'est actuellement disponible.

Femmes ayant une incapacité

En 2016-2017, 5,6 % de tous les employés de la fonction publique déclaraient vivre avec une incapacité. Les femmes et les hommes vivant avec une incapacité représentaient 6,1 % des cadres supérieurs (y compris les postes de sous-ministre, de sous-ministre adjoint et leurs équivalents)[84]. Aucune ventilation par sexe de ces données n'est actuellement disponible.

Aînées

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX NON ÉLUS

Selon le ministère des Relations avec les municipalités, en 2016, environ 61 % des directeurs et gestionnaires municipaux des 137 municipalités du Manitoba étaient des femmes[85].

Femmes autochtones

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Nouvelles arrivantes

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes membres d'une minorité visible

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes ayant une incapacité

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Aînées

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

LES FEMMES **REPRÉSENTENT 61 %**

DES DIRECTEURS ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX DANS LES MUNICIPALITÉS DU MANITOBA.

Établissements d'enseignement postsecondaire

Selon les sites Web des établissements d'enseignement postsecondaire en 2017, 27 % des postes de direction des universités (chancelier ou président) étaient occupés par des femmes (trois postes sur 11). Selon ces sites Web, 32 % de tous les postes de cadres supérieurs (y compris les postes de président, de vice-président, de vice-président associé et de doyen de faculté) étaient occupés par des femmes[86].

Femmes autochtones

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Nouvelles arrivantes

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes membres d'une minorité visible

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes ayant une incapacité

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Aînées

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Sociétés d'État

Au moment de la rédaction du présent rapport, 40 % des membres de conseils d'administration des quatre sociétés d'État[g] visées par la Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle des corporations de la Couronne étaient des femmes (14 sièges sur 35), dont une présidente et une vice-présidente[87].

Femmes autochtones

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Nouvelles arrivantes

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes membres d'une minorité visible

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes ayant une incapacité

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Aînées

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

LES FEMMES REPRÉSENTENT 40 % DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT DU MANITOBA.

[g] *Manitoba Hydro, Société du Centre du centenaire du Manitoba, Société manitobaine des alcools et des loteries, Société d'assurance publique du Manitoba*

Secteur privé

Selon Statistique Canada, en 2016, les femmes occupaient 31,9 % des postes de cadres supérieurs[88].

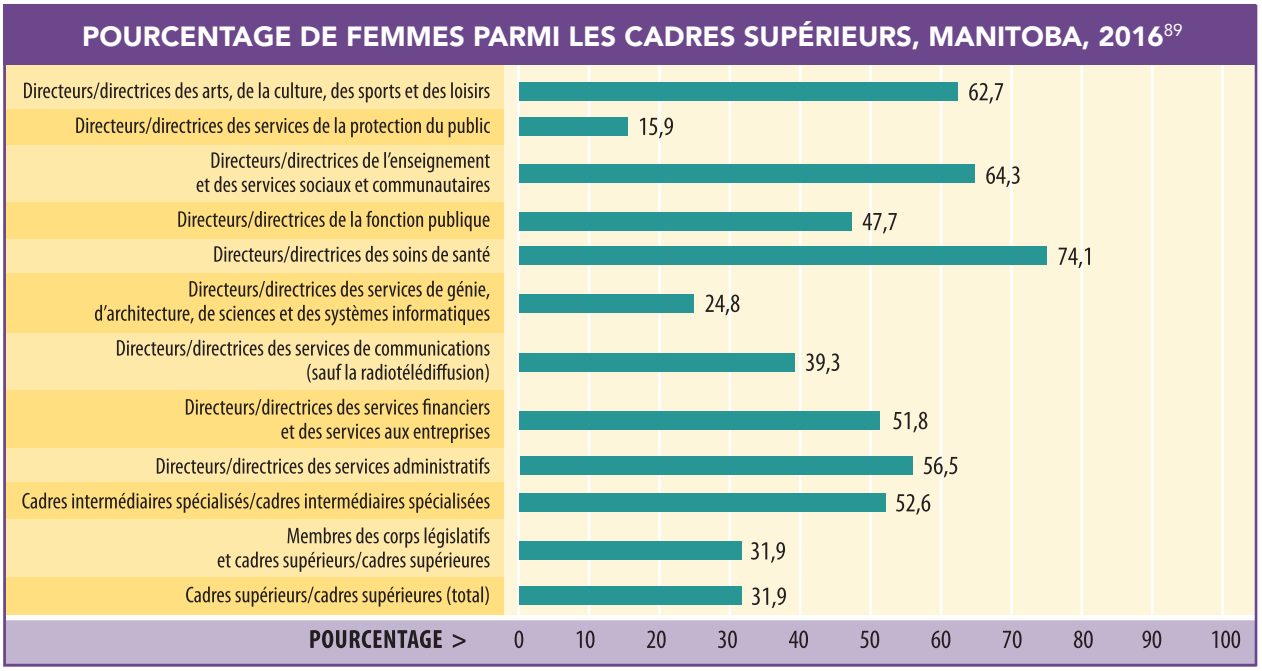

FEMMES AU SEIN DE CONSEILS D'ADMINISTRATION DE SOCIÉTÉS PRIVÉES

En 2016, les 25 plus importantes sociétés cotées en bourse du Manitoba ont publié le nombre de femmes qui siégeaient au sein de leur conseil d'administration. Le pourcentage moyen de femmes dans les conseils d'administration de ces 25 plus importantes sociétés s'établissait à 9 %. Dans une société, plus de 30 % des sièges du conseil d'administration étaient occupés par des femmes. Quatorze sociétés ne comptaient aucune femme au sein de leur conseil d'administration[90].

Les femmes représentent 9 % des administrateurs des 25 plus importantes sociétés du Manitoba, tandis que les hommes représentent 91 % des administrateurs de ces sociétés.

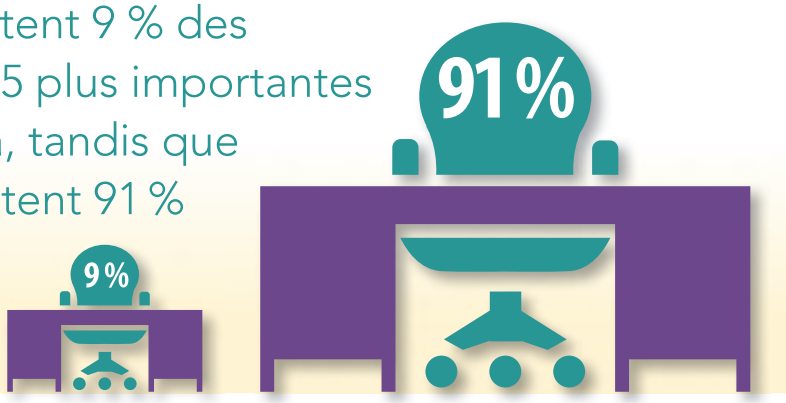

Santé

Il est bien connu que les hommes et les femmes ont des besoins différents en matière de santé. « Une vie bien remplie et saine chez les femmes comprend le mieux-être émotionnel, social, culturel, spirituel et physique[91].»

La présente section étudie certains indicateurs choisis en fonction des données disponibles concernant la santé des femmes. Il est intéressant de constater que, de façon générale, les femmes estiment avoir une très bonne ou une excellente santé. En ce qui a trait à la santé cardiaque, on note que les femmes étaient légèrement moins nombreuses que les hommes à souffrir d'une maladie cardiaque, plus particulièrement de la cardiopathie ischémique, une maladie qui restreint la circulation du flux sanguin vers les artères coronaires et qui constitue la forme la plus courante de maladie du cœur. Cependant, le taux d'hypertension artérielle est légèrement plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Dans le présent document, nous désignerons les cardiopathies ischémiques sous le nom de cardiopathies.

Les recherches montrent également que la prévalence de l'hypertension artérielle chez les Manitobaines varie en fonction de la région où elles habitent. Par exemple, les cas d'hypertension sont plus nombreux chez les femmes demeurant dans la région d'Entre-les-Lacs et de l'Est que chez les femmes établies dans le nord du Manitoba. Des différences régionales sont également visibles chez les femmes qui vivent avec le diabète ou qui souffrent d'un cancer envahissant.

Bien que le présent document se concentre d'abord sur les données disponibles au Manitoba en ce qui a trait à la santé mentale, le Conseil consultatif des femmes du Manitoba s'est autorisé à y intégrer des données nationales sur les troubles de l'alimentation. Ces derniers, en particulier l'anorexie mentale, sont à l'origine du taux de mortalité global le plus élevé parmi toutes les maladies mentales et de l'hospitalisation d'un nombre élevé de femmes. Les recherches ont en outre confirmé le lien entre la dépression, l'anxiété et le stress diagnostiqués chez les femmes et les filles aux prises avec un trouble de l'alimentation.

Les femmes sont également plus portées à demander de l'aide lorsqu'elles reçoivent un diagnostic de trouble de santé mentale. En ce qui a trait aux troubles de l'humeur et de l'anxiété chez les femmes, des différences régionales sont encore une fois observées.

Les données relatives aux taux élevés de suicide et de tentatives de suicide chez les femmes ont de quoi inquiéter. On enregistre un taux plus élevé de tentatives de suicide chez les femmes dans le nord du Manitoba. Celles-ci sont également plus susceptibles d'être hospitalisées à la suite d'une tentative de suicide.

Le dernier ensemble de données est lié à la grossesse chez les adolescentes. Le taux de grossesse chez les adolescentes est une autre donnée qui varie d'une région à l'autre; ce taux est plus faible dans la ville de Winnipeg et plus élevé dans le nord du Manitoba.

Autoévaluation de la santé

La santé perçue est un indicateur de l'état de santé global. Elle peut « refléter certains aspects de la santé qui ne sont pas saisis par d'autres mesures, comme le premier stade d'une maladie, la gravité de celle-ci, les ressources physiologiques et psychologiques ainsi que le fonctionnement social et mental[92]. Des recherches ont montré que les femmes prennent en considération un grand nombre de facteurs (p. ex., facteurs psychologiques et existence de maladies ne mettant pas la vie en danger) lorsqu'elles évaluent leur état de santé global[93].

Selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de Statistique Canada, en 2015-2016, 61,9 % des Manitobaines de 12 ans et plus estimaient que leur santé était très bonne ou excellente[h], comparativement à 58,6 % des résidents de sexe masculin. À l'autre extrémité du spectre, 11,9 % des résidentes percevaient leur santé comme étant passable ou mauvaise (contre 11,4 % de leurs homologues masculins[94].

POURCENTAGE DE LA POPULATION AYANT UNE BONNE OU UNE EXCELLENTE PERCEPTION DE SA SANTÉ SELON LE SEXE ET L'ÂGE, MANITOBA, 2015-2016[95]

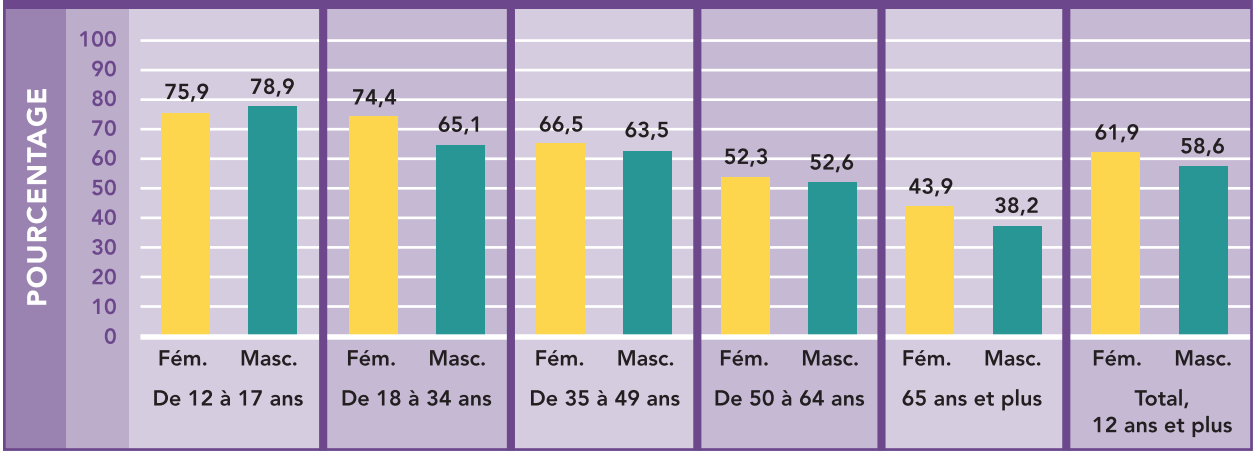

[h] *Santé perçue comme étant très bonne ou excellente : personnes de 12 ans et plus qui ont déclaré percevoir leur état de santé mentale comme étant excellent, très bon, passable ou mauvais, selon l'indicateur. La santé mentale perçue renvoie à la perception générale qu'une personne a de sa santé mentale. La santé mentale perçue fournit une indication générale de la population qui souffre d'une forme quelconque de troubles mentaux, de problèmes mentaux ou émotionnels ou de détresse, ces troubles ne se reflétant pas nécessairement dans la santé perçue (Statistique Canada).*

Femmes autochtones

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Nouvelles arrivantes

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes membres d'une minorité visible

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes ayant une incapacité

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Aînées

Selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de Statistique Canada, en 2015-2016, 43,9 % des Manitobaines de 65 ans et plus estimaient que leur santé était très bonne ou excellente, comparativement à 38,2 % des résidents de sexe masculin[96].

Cardiopathie

HEART DISEASE PREVALENCE

La restriction du flux sanguin dans les artères coronaires est la forme la plus courante de cardiopathie. Selon l'administratrice en chef de la santé publique du Canada, en 2017, la cardiopathie « est la première cause d'années de vie perdues (années perdues en raison d'un décès prématuré) et vient au deuxième rang de la principale cause d'années de vie corrigées de l'incapacité (nombre d'années perdues à cause d'un décès prématuré ou en raison du temps passé dans un état de santé fonctionnel qui n'est pas optimal[97]) ».

Au Manitoba et dans le reste du Canada, la prévalence et l'incidence des cardiopathies diagnostiquées sont constamment plus élevées chez les hommes que chez les femmes[98]. Selon le ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active, la prévalence des cardiopathies était plus élevée en 2016-2017 chez les hommes de 19 ans et plus que chez les femmes du même âge. Cela a été vrai dans toutes les régions du Manitoba. Dans l'ensemble, 6,1 % des résidentes de 19 ans et plus souffraient de cardiopathie, comparativement à 9,4 % des résidents de sexe masculin du même âge[99].

VARIATIONS RÉGIONALES DE LA PRÉVALENCE DES CARDIOPATHIES

La prévalence des cardiopathies variait selon les régions.

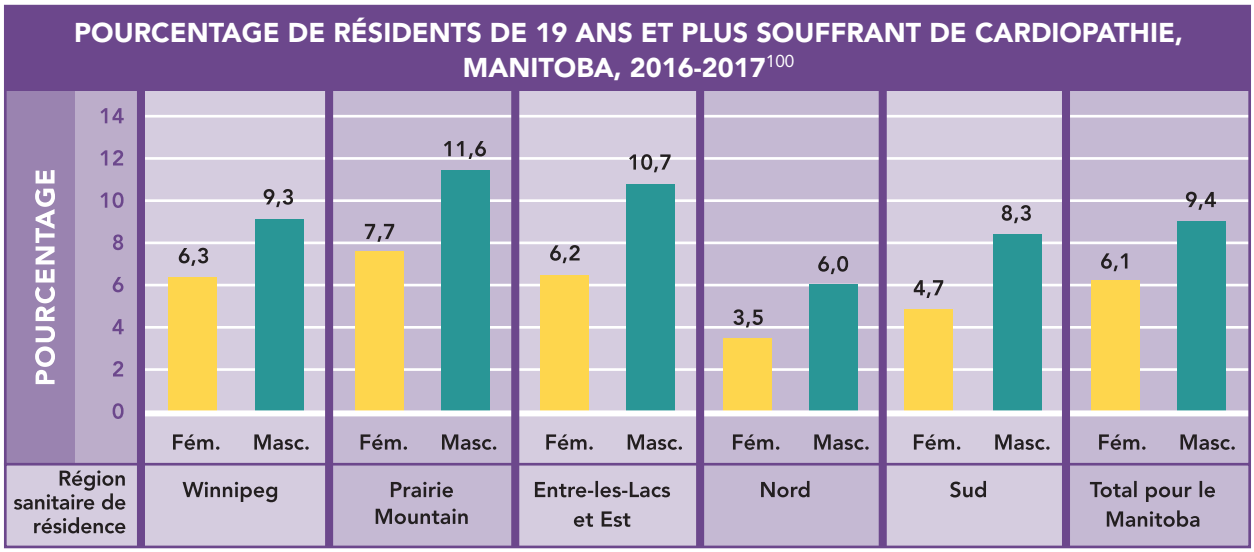

Femmes autochtones

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Nouvelles arrivantes

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes membres d'une minorité visible

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes ayant une incapacité

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Aînées

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Hypertension artérielle

PRÉVALENCE DE L'HYPERTENSION ARTÉRIELLE

Selon le Système national de surveillance des maladies chroniques, en 2015-2016, l'hypertension artérielle a touché près du tiers de la population manitobaine. La prévalence de l'hypertension artérielle était légèrement plus élevée chez les résidentes de 20 ans et plus (29,4 %) que chez les résidents de sexe masculin du même âge (28,8 %)[101].

VARIATIONS RÉGIONALES DE LA PRÉVALENCE DE L'HYPERTENSION ARTÉRIELLE

La prévalence de l'hypertension artérielle variait selon les régions.

POURCENTAGE DE RÉSIDENTS DE 20 ANS ET PLUS SOUFFRANT D'HYPERTENSION ARTÉRIELLE, MANITOBA, 2015-2016[102]

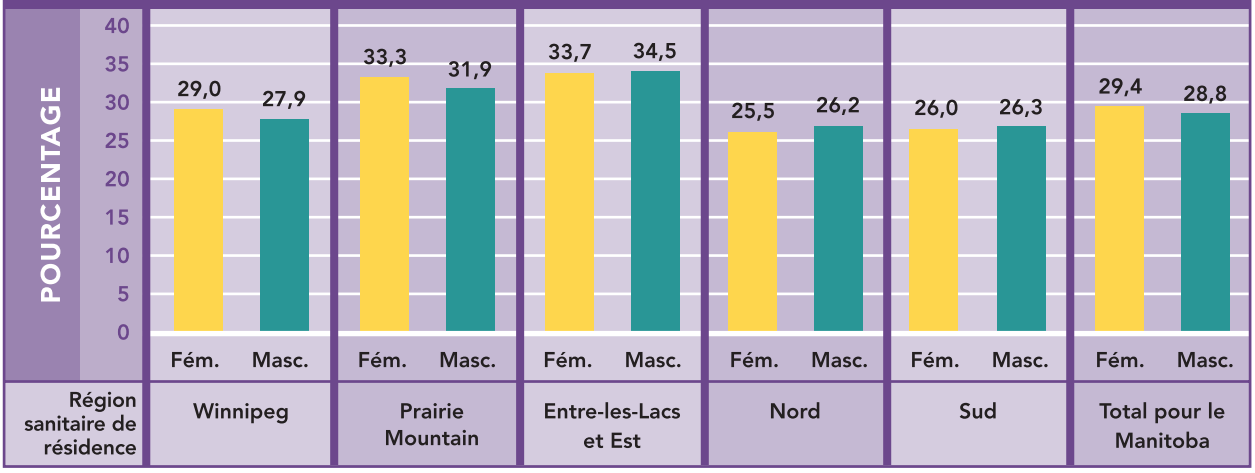

Femmes autochtones

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Nouvelles arrivantes

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes membres d'une minorité visible

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes ayant une incapacité

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Aînées

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Diabète

PRÉVALENCE DU DIABÈTE

Selon le Système national de surveillance des maladies chroniques, en 2015-2016, une plus grande proportion de garçons et d'hommes d'un an et plus étaient atteints de diabète comparativement aux filles et aux femmes. Cette année-là, 57 071 filles et femmes, soit 8,7 % des résidentes d'un an et plus, étaient atteintes du diabète. En comparaison, 61 663 résidents de sexe masculin (9,5 %) étaient atteints du diabète[103].

VARIATIONS RÉGIONALES DE LA PRÉVALENCE DU DIABÈTE

La prévalence du diabète chez les résidents des deux sexes de la province était plus élevée dans les régions sanitaires du Nord, d'Entre-les-Lacs et de l'Est et de Prairie Mountain. Dans toutes les régions, à l'exception du Nord, la prévalence du diabète était plus faible chez les résidentes que chez leurs homologues masculins.

POURCENTAGE DE RÉSIDENTS D'UN AN ET PLUS ATTEINTS DE DIABÈTE, MANITOBA, 2015-2016[104]

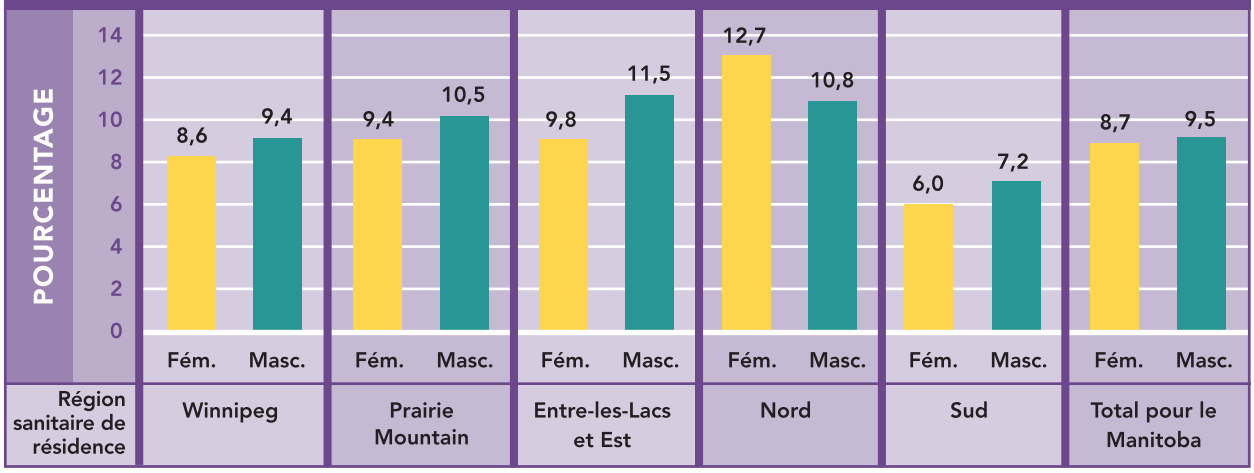

Femmes autochtones

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Nouvelles arrivantes

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes membres d'une minorité visible

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes ayant une incapacité

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Aînées

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Comparaison

des pourcentages de femmes atteintes de diabète dans le nord et dans le sud du Manitoba

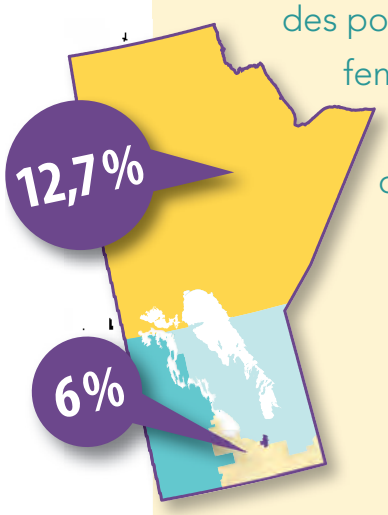

Cancer

INCIDENCE DU CANCER

En 2015, 6 442 Manitobains ont reçu un diagnostic de cancer envahissant. De ce nombre, 3 239 personnes, soit 50,2 %, étaient de sexe féminin[105]. Les quatre diagnostics de cancer les plus courants chez les filles et les femmes étaient le cancer du sein (834 cas), le cancer du poumon et des bronches (497), le cancer colorectal (347) et le cancer de l'utérus (262)[106].

En 2015-2016, le taux de cancer envahissant chez les résidentes variait d'une région à l'autre. Le taux d'incidence du cancer envahissant chez les Manitobaines était le plus faible dans la région de Winnipeg (437,4 pour 100 000 femmes) et le plus élevé dans la région du Nord (529 pour 100 000 femmes). Dans toutes les régions, à l'exception de la région du Nord, les taux d'incidence du cancer étaient plus faibles chez les filles et les emmes que chez les garçons et les hommes[108].

Incidence du cancer par type chez les filles et les femmes, Manitoba, 2015[107]

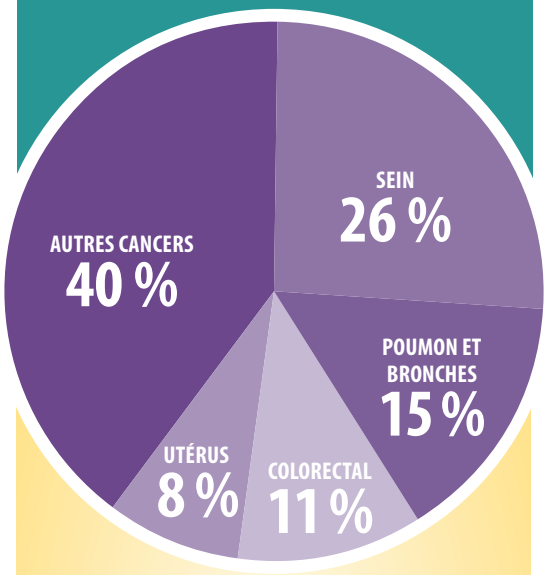

Les femmes qui vivent dans le nord du Manitoba ont un taux plus élevé d'incidence du cancer (529,0 pour 100 000 habitants) que celles qui vivent dans d'autres régions du Manitoba.

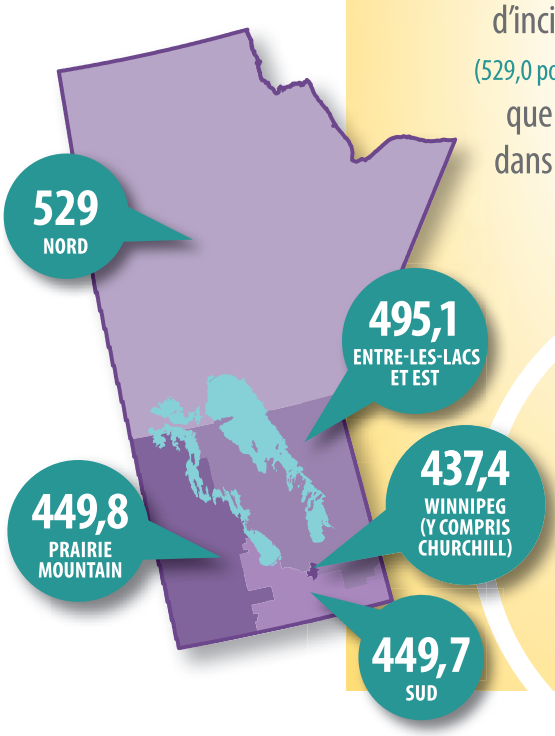

MANITOBA
(TOTAL – ENSEMBLE DES CANCERS ENVAHISSANTS)
451,31

Femmes autochtones

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Nouvelles arrivantes

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes membres d'une minorité visible

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes ayant une incapacité

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Aînées

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Santé mentale

AUTOÉVALUATION DE LA SANTÉ MENTALE

Selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de Statistique Canada, en 2015-2016, 67,5 % des Manitobaines de 12 ans et plus estimaient que leur santé mentale était très bonne ou excellente, comparativement à 71,6 % des résidents de sexe masculin. Toutefois, 7,8 % des résidentes percevaient leur santé mentale comme étant passable ou mauvaise (contre 6,3 % de leurs homologues masculins)[109].

Tout au long de la vie, une proportion légèrement plus élevée d'hommes et de garçons de 12 ans et plus ont estimé que leur santé mentale était très bonne ou excellente comparativement aux femmes et filles du même âge. La proportion de Manitobaines et de Manitobains qui ont déclaré avoir une bonne santé mentale variait selon l'âge[110]

POURCENTAGE DE LA POPULATION AYANT UNE BONNE OU UNE EXCELLENTE PERCEPTION DE SA SANTÉ MENTALE SELON LE SEXE ET L'ÂGE, MANITOBA, 2015-2016[111]

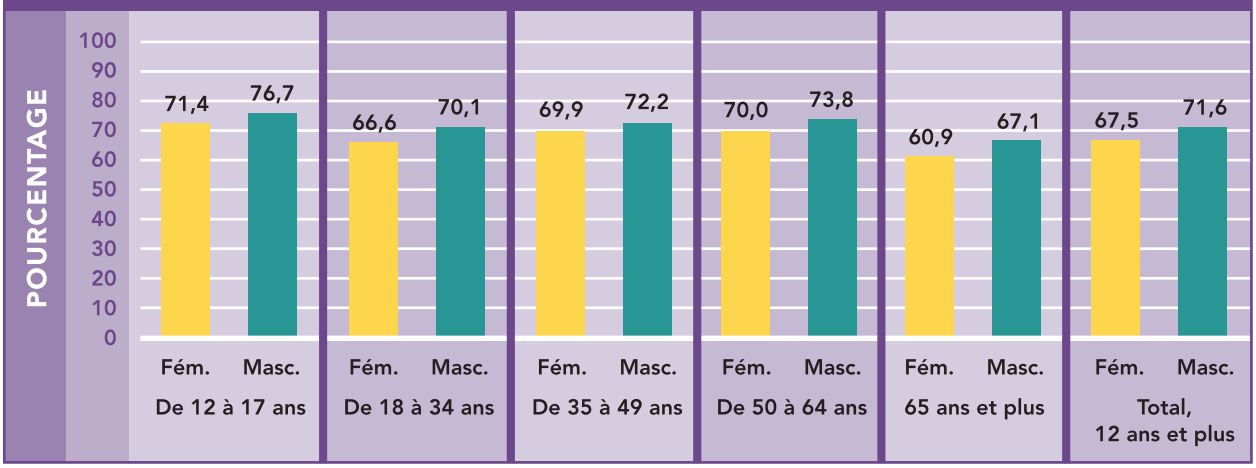

Femmes autochtones

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Nouvelles arrivantes

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes membres d'une minorité visible

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes ayant une incapacité

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Aînées

Selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de Statistique Canada, en 2015-2016, 60,9 % des Manitobaines de 65 ans et plus estimaient que leur santé était très bonne ou excellente, comparativement à 67,1 % des résidents de sexe masculin[112].

TROUBLES DE L'HUMEUR ET DE L'ANXIÉTÉ

Les troubles de l'humeur et de l'anxiété peuvent avoir des répercussions importantes sur la vie des personnes touchées. La dépression a une incidence plus importante sur le rendement au travail que des affections chroniques comme l'arthrite, l'hypertension artérielle, les problèmes de dos et le diabète[113].

Selon les recherches menées à l'échelle nationale, « [m]ême si les femmes sont à peu près aussi enclines que les hommes à décrire leur santé mentale comme étant très bonne ou excellente [...], elles sont cependant plus susceptibles de consulter un médecin ou un spécialiste de la santé lorsqu'elles éprouvent un trouble de l'humeur. Par exemple en 2009, parmi les femmes et les filles de 12 ans et plus ayant décrit leur santé mentale comme étant passable ou mauvaise, 17 % d'entre elles avaient consulté un psychologue au cours de la dernière année, par rapport à 11 % des hommes et des garçons [...]. Comme les femmes ont plus tendance à demander de l'aide, il est aussi plus probable qu'elles reçoivent un diagnostic pour un problème de santé mentale[114] ». Cette tendance peut également être observée dans les données pour le Manitoba.

PRÉVALENCE DES TROUBLES DE L'HUMEUR ET DE L'ANXIÉTÉ

Selon le ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active, la prévalence des troubles de l'humeur et de l'anxiété était plus élevée chez les résidentes de 10 ans et plus que chez leurs homologues masculins au cours des cinq dernières années. De 2012-2013 à 2016-2017, 166 582 femmes et filles de 10 ans et plus (28,3 %) ont reçu un traitement pour des troubles de l'humeur et de l'anxiété, contre 93 332 hommes et garçons de 10 ans et plus (16,1 %)[115].

La prévalence était plus élevée chez les filles et femmes que chez les garçons et hommes tout au long de la vie. La prévalence des troubles de l'humeur et de l'anxiété était plus élevée chez les femmes et les filles de 10 à 24 ans. Au cours des cinq années, 22,2 % des femmes et des filles de 10 à 24 ans ont reçu un diagnostic de dépression ou d'anxiété, comparativement à 11,7 % des résidents du même âge[116].

Chez les femmes, la prévalence du diagnostic de troubles de l'humeur et de l'anxiété diminuait tout au long de la vie. Chez les hommes, cette prévalence augmentait tout au long de la vie[117].

DIFFÉRENCES RÉGIONALES DANS LA PRÉVALENCE DES TROUBLES DE L'HUMEUR ET DE L'ANXIÉTÉ AU MANITOBA

La prévalence était plus élevée chez les femmes et les filles que chez les hommes et les garçons dans l'ensemble du Manitoba.

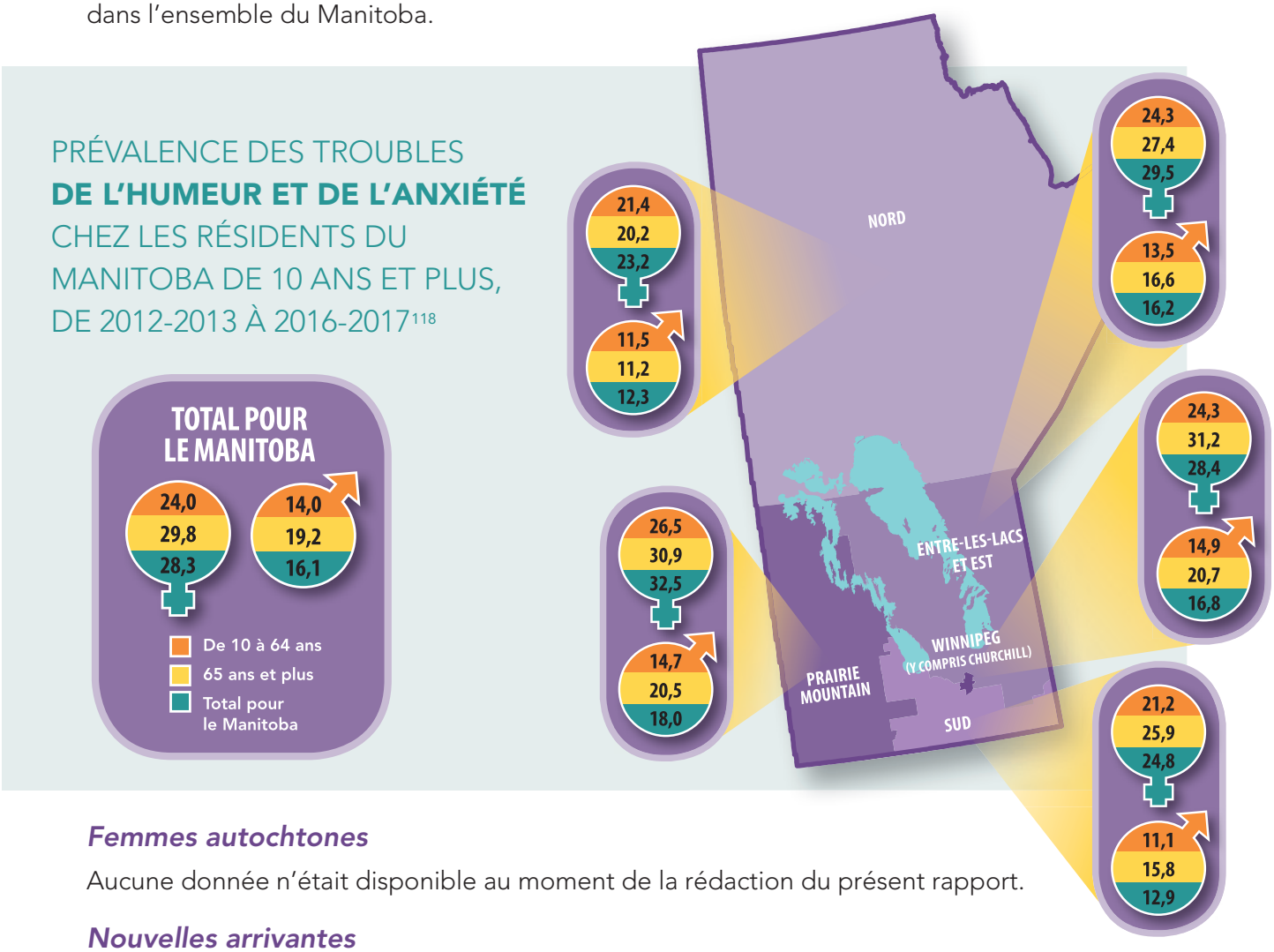

Femmes autochtones

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Nouvelles arrivantes

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes membres d'une minorité visible

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes ayant une incapacité

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Aînées

De 2012-2013 à 2016-2017, 29,8 % des résidentes de 65 ans et plus ont reçu un traitement pour des troubles de l'humeur et de l'anxiété, contre 19,2 % des résidents de sexe masculin[119].

Troubles de l'alimentation[i]

Il ressort des recherches effectuées au Canada qu'« [a]u pays, quelque 600 000 à 990 000 Canadiens répondraient aux critères de diagnostic d'un trouble de l'alimentation, à un moment donné, essentiellement d'anorexie mentale, de boulimie mentale ou de frénésie alimentaire[120] », et que les personnes faisant état de symptômes gravement débilitants, mais insuffisants pour le diagnostic, seraient encore plus nombreuses[121]. Aucune donnée n'est disponible sur l'incidence ou la prévalence des troubles de l'alimentation au Manitoba.

Dans un rapport sur les troubles de l'alimentation qu'il a publié en 2014, le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes mentionne que les « symptômes dévastateurs d'un trouble de l'alimentation » peuvent avoir des conséquences négatives sur la santé mentale et physique, les relations personnelles, les possibilités et les perspectives de formation et d'emploi, la sécurité financière et la qualité de vie en général[122].

Les troubles de l'alimentation peuvent entraîner des complications médicales graves et être mortels. En particulier, « le taux de mortalité global associé à l'anorexie mentale serait de 10 à 15 %, soit le taux le plus élevé de toutes les maladies mentales, tandis que pour la boulimie mentale, il s'établirait à environ 5 %[123] ». On estime que de 1 000 à 1 500 Canadiens meurent d'anorexie mentale et de boulimie chaque année[124].

Selon l'Institut canadien d'information sur la santé, en 2012-2013, 1 585 femmes et filles ont été hospitalisées pour des troubles de l'alimentation au Canada, comparativement à 103 hommes et garçons. Le taux d'hospitalisation pour des troubles de l'alimentation chez les femmes et filles (11,7 pour 100 000 personnes) était 15 fois plus élevé que chez les hommes et garçons (0,8). Les filles de 10 à 14 ans et de 15 à 19 ans affichaient les taux d'hospitalisation les plus élevés (37 et 74,3 hospitalisations pour 100 000 personnes respectivement). Le taux d'hospitalisation des filles de 10 à 19 ans a augmenté de 42 % par rapport à celui enregistré en 2006-2007. Cette étude a établi que la dépression, l'anxiété et les maladies liées au stress étaient les troubles de santé mentale les plus fréquemment diagnostiqués chez les femmes et les filles souffrant de troubles de l'alimentation[125].

[i] *Les troubles de l'alimentation sont des maladies mentales graves, caractérisées par de fortes perturbations des comportements d'alimentation ou liés à l'alimentation qui se traduisent par une modification de la consommation ou de l'absorption des aliments et qui nuisent considérablement à la santé physique ou au fonctionnement psychosocial. Les types de troubles de l'alimentation comprennent l'anorexie mentale, la boulimie et la frénésie alimentaire ainsi que d'autres troubles de l'alimentation particuliers.*

Suicide

DÉCÈS PAR SUICIDE

Selon le ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active, de 2010-2011 à 2014-2015, il y a eu 988 décès attribuables au suicide chez les résidents, ce qui représente un taux de 0,18 décès par 1 000 habitants (ventilation selon le sexe non disponible). Le taux dans le Nord était beaucoup plus élevé que dans l'ensemble du Manitoba. De 2010-2011 à 2014-2015, le taux était plus élevé chez les hommes et garçons que chez les femmes et filles pour tous les groupes d'âge, à l'exception des jeunes de 10 à 19 ans[126].

TAUX BRUT DE DÉCÈS PAR SUICIDE POUR 1 000 HABITANTS SELON L'ÂGE ET LE SEXE, DE 2010-2011 À 2014-2015[127]

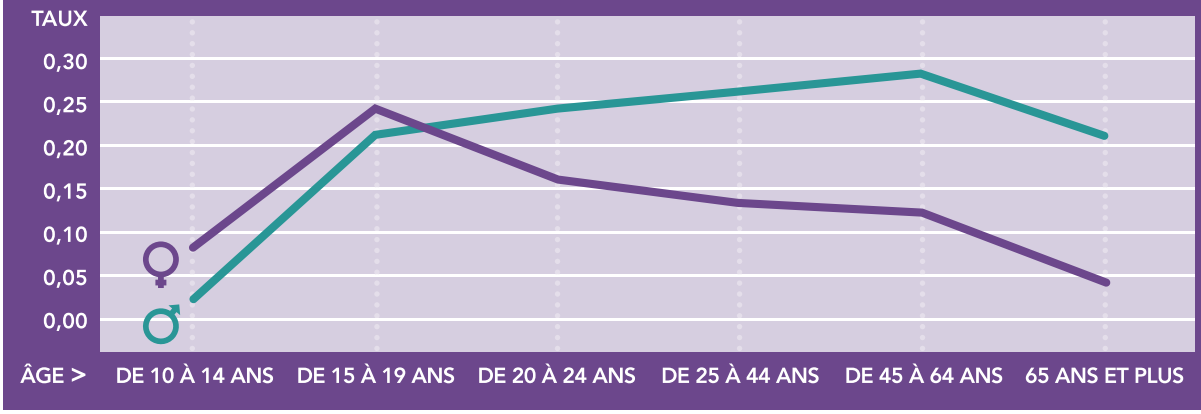

Femmes autochtones

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Nouvelles arrivantes

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes membres d'une minorité visible

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes ayant une incapacité

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Aînées

Selon le ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active, de 2010-2011 à 2014-2015, le taux de décès par suicide pour 1 000 habitants s'est établi à 0,04 chez les femmes de 65 ans et plus, comparativement à un taux de décès par suicide de 0,21 chez les hommes[128].

TENTATIVES DE SUICIDE

Selon le ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active, en 2016-2017, 325 résidentes de 10 ans et plus ont été hospitalisées pour tentative de suicide, comparativement à 174 résidents de sexe masculin[129].

DIFFÉRENCES RÉGIONALES DANS LES TAUX DE TENTATIVES DE SUICIDE AU MANITOBA

Les taux de tentatives de suicide différaient considérablement selon la géographie et le sexe. Par exemple, dans le sud du Manitoba, le taux de tentatives de suicide était de 29,1 pour 100 000 habitants chez les femmes. Dans le nord du Manitoba, le taux de tentatives de suicide chez les résidentes était beaucoup plus élevé, soit 220 pour 100 000 habitants[130].

LE TAUX DE TENTATIVES DE SUICIDE DANS LE NORD DU MANITOBA EST DE 220 PAR 100 000 FEMMES COMPARATIVEMENT À 29,1 PAR 100 000 FEMMES DANS LE SUD DE LA PROVINCE.

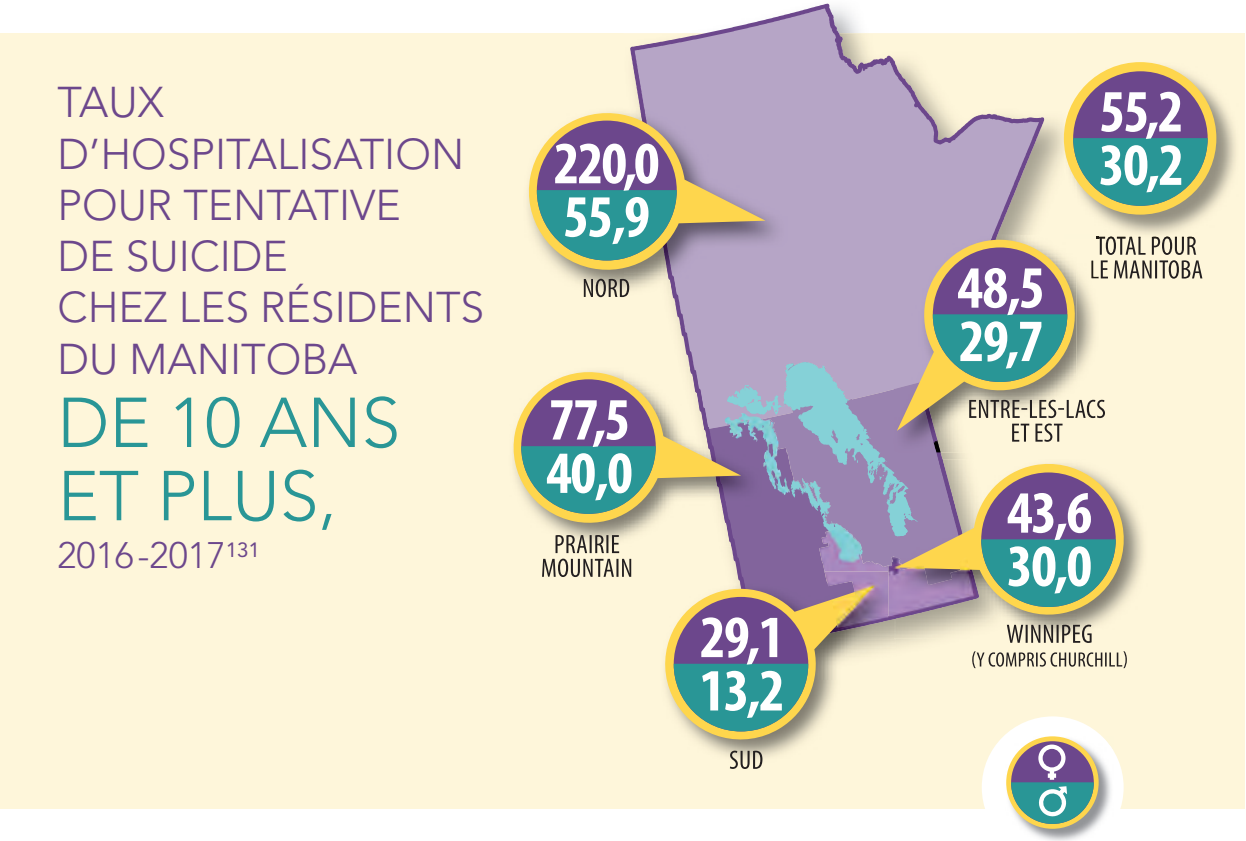

Femmes autochtones

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Nouvelles arrivantes

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes membres d'une minorité visible

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes ayant une incapacité

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Aînées

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Grossesse chez les adolescentes

La grossesse chez les adolescentes peut présenter des risques pour la mère et l'enfant, en particulier si la mère ne reçoit pas de soutien pendant sa grossesse. Les recherches révèlent que les adolescentes enceintes sont plus à risque d'éprouver des problèmes de santé comme de l'anémie, de l'hypertension artérielle, des troubles dépressifs (p. ex., dépression post-partum) et des complications pendant la grossesse[132]. Les données sur la grossesse chez les adolescentes ne contiennent pas d'information sur les garçons et les hommes qui ont joué un rôle dans la conception.

TAUX DE GROSSESSE CHEZ LES ADOLESCENTES

En 2015-2016, le taux de grossesse chez les adolescentes du Manitoba était de 29,3 grossesses pour 1 000 adolescentes de 15 à 19 ans[133].

DIFFÉRENCES RÉGIONALES DANS LES TAUX DE GROSSESSE CHEZ LES ADOLESCENTES AU MANITOBA

En 2015-2016, les taux de grossesse chez les adolescentes variaient considérablement d'une région à l'autre de la province, allant de 95,1 dans le Nord à 22,2 à Winnipeg.

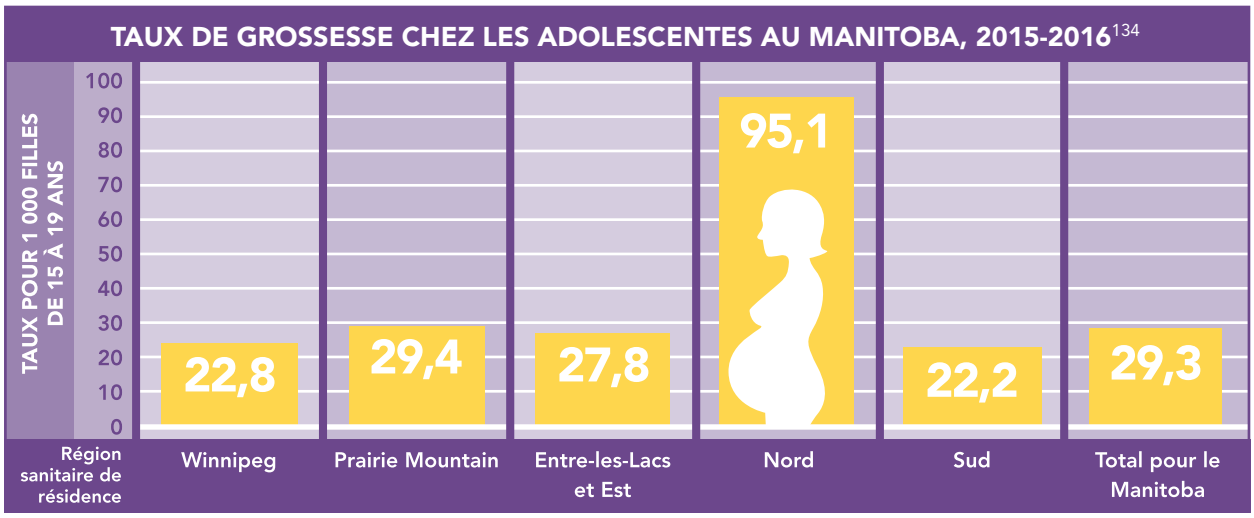

Femmes autochtones

Le taux de grossesse chez les adolescentes autochtones est plus élevé que chez les adolescentes non autochtones. En 2015-2016, le taux de grossesse chez les adolescentes autochtones était de 107,9 grossesses pour 1 000 adolescentes de 15 à 19 ans, contre 29,3 pour l'ensemble des adolescentes. [Remarque : Le taux de grossesse chez les adolescentes diminue dans les deux groupes. Entre 2011-2012 et 2015-2016, le taux de grossesse a chuté de 24 % chez les adolescentes autochtones et de 23 % chez les adolescentes non autochtones[135].]

Nouvelles arrivantes

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes membres d'une minorité visible

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Femmes ayant une incapacité

Aucune donnée n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Violence envers les femmes

La violence envers les femmes revêt diverses formes, dont les agressions physiques, verbales, émotionnelles et spirituelles. Il s'agit d'un enjeu local, national et mondial auquel la société doit faire face. Chaque jour, un nouveau cas de violence envers une femme est porté à la connaissance des Manitobaines et des Manitobains, que cet événement ait lieu dans la province ou ailleurs au Canada. Le Conseil consultatif des femmes du Manitoba partage le sentiment de plus en plus répandu selon lequel cet enjeu ne concerne pas seulement les femmes et estime que l'ensemble de la société doit y remédier.

L'analyse de ces données a révélé que les femmes et les personnes s'identifiant au genre féminin sont plus susceptibles de subir certains types de violence que les hommes. La violence exercée par un partenaire intime, les agressions sexuelles, le harcèlement sexuel, le harcèlement avec menaces et d'autres formes de crimes interpersonnels violents en font partie. Le Manitoba figure régulièrement parmi les provinces canadiennes affichant les taux les plus élevés de violence envers les femmes, ce qui englobe la violence exercée par un partenaire intime et la violence sexuelle.

Le Conseil porte une attention particulière à la question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées. Selon des rapports nationaux, le Manitoba enregistre les taux de disparition et d'homicide de femmes et de filles autochtones parmi les plus élevés au pays. L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées est en cours au Canada. Le Conseil attendra la publication du rapport subséquent avant de partager ses réflexions à ce sujet.

Dans la présente section, deux types de crimes fondés sur le genre seront étudiés : la violence entre partenaires intimes, qui inclut la violence conjugale, et les agressions sexuelles.

Sauf indication contraire, les statistiques figurant dans la présente section proviennent de Statistique Canada.

Violence entre partenaires intimes

AFFAIRES DE VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES DÉCLARÉES PAR LA POLICE

En 2015, il y a eu au total de 5 639 victimes de violence entre partenaires intimes déclarées par la police au Manitoba. De ce nombre, 4 594, soit 81 %, étaient des femmes. Cette année-là, la violence entre partenaires intimes déclarée par la police au Manitoba a fait 896 victimes chez les femmes par tranche de 100 000 habitants, un taux pratiquement deux fois plus élevé que le taux canadien de 482 victimes chez les femmes par tranche de 100 000 habitants et 4,3 fois plus élevé que le taux enregistré chez les hommes vivant au Manitoba (207 par tranche de 100 000 habitants)[136]. Le Manitoba se classe au deuxième rang au pays pour ce qui est des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police[137].

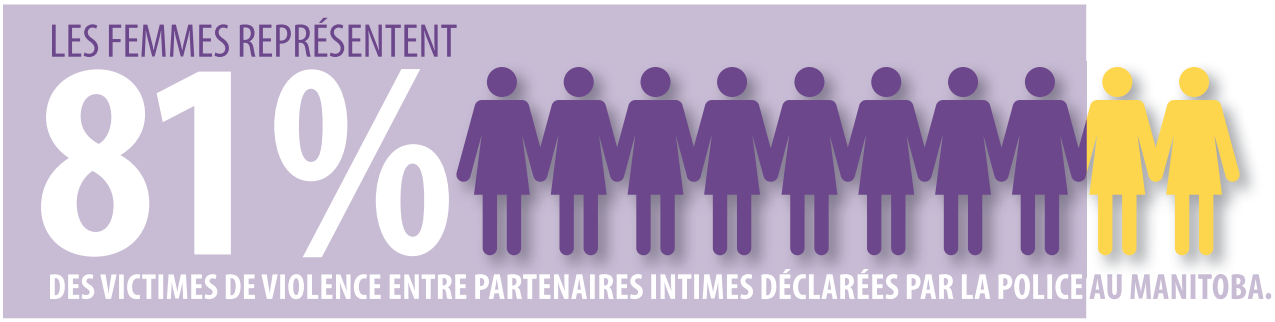

VIOLENCE CONJUGALE AUTODÉCLARÉE

En 2014, les données autodéclarées révèlent que 3,3 % des personnes ayant des relations avec un conjoint et vivant au Manitoba avaient été victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes (contre 3,9 % au Canada)[138]. Ce pourcentage était le plus faible de ceux enregistrés parmi les provinces canadiennes[139]. Au moment de la rédaction du présent rapport, aucune ventilation par sexe de ces données n'était disponible au public.

Violence entre partenaires intimes à l'endroit de certaines populations de femmes

Au moment de la rédaction du présent rapport, aucune donnée locale n'était disponible sur les taux de violence conjugale ou de violence entre partenaires intimes envers les femmes autochtones, les nouvelles arrivantes, les femmes membres d'une minorité visible, les aînées ou les femmes qui vivent avec une incapacité au Manitoba.

Agression sexuelle

AFFAIRES D'AGRESSIONS SEXUELLES DÉCLARÉES PAR LA POLICE

En 2016, le Manitoba a enregistré le taux le plus élevé d'agressions sexuelles déclarées par la police parmi les provinces canadiennes, soit 109 incidents par tranche de 100 000 habitants, un taux presque deux fois plus élevé que le taux canadien, qui s'établissait à 58. Cette année-là, il y a eu 1 431 agressions sexuelles déclarées par la police au Manitoba (6,8 % du nombre total d'agressions sexuelles déclarées par la police au Canada cette année là)[140].

AGRESSIONS SEXUELLES AUTODÉCLARÉES

En 2014, le Manitoba a enregistré l'un des taux les plus élevés d'agressions sexuelles autodéclarées parmi les provinces canadiennes, soit 24 incidents par tranche de 1 000 habitants (le taux canadien s'établissait à 22). Cette année-là, il y a eu 25 000 agressions sexuelles autodéclarées au Manitoba. Il s'agit du plus grand nombre d'incidents d'agression sexuelle autodéclarés au Canada[141].

L'écart entre les agressions sexuelles autodéclarées et celles déclarées par la police montre que les survivants d'agression sexuelle déclarent une fraction des incidents d'agression sexuelle à la police. Il en est ainsi partout au Canada. Dans tout le pays, un certain nombre de services de police ont mis en œuvre des changements de fond pour contrer certains des obstacles qui font que les victimes décident de ne pas signaler leur agression à la police. Si ces changements donnent les résultats escomptés, un plus grand nombre d'agressions sexuelles pourraient être signalées à la police.

Agressions sexuelles à l'endroit de certaines populations de femmes

Au moment de la rédaction du présent rapport, aucune donnée locale n'était disponible sur les taux d'agressions sexuelles envers les femmes autochtones, les nouvelles arrivantes ou les femmes qui vivent avec une incapacité au Manitoba.

« En 2014, le Manitoba a enregistré l'un des taux les plus élevés d'agressions sexuelles autodéclarées parmi les provinces canadiennes, soit 24 incidents par tranche de 1 000 habitants. »

Définitions

Incapacité

Les données sur l'incapacité proviennent principalement de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012 (Statistique Canada). La définition de l'ECI comprend non seulement les personnes qui ont déclaré être « parfois », « souvent » ou « toujours » limitées dans leurs activités quotidiennes en raison d'un trouble ou d'un problème de santé à long terme, mais aussi celles qui ont déclaré être « rarement » limitées même si elles étaient incapables d'exécuter certaines tâches ou ne pouvaient les exécuter qu'avec beaucoup de difficulté[142].

Autochtone

Une grande partie du présent rapport repose sur les données de Statistique Canada. Selon Statistique Canada, l'« identité autochtone » désigne les personnes ayant déclaré être des Autochtones, c'est-à-dire des membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), des Métis ou des Inuits ou des personnes ayant déclaré avoir plus d'une identité. Sont exclues de la portée de l'enquête les personnes qui vivent à l'intérieur de réserves et d'autres peuplements autochtones dans les provinces, tout comme celles qui vivent dans les territoires. Les personnes inuites et celles ayant des identités multiples sont incluses dans le total des Autochtones, mais elles ne sont pas mentionnées séparément en raison de la petite taille des échantillons.

Violence entre partenaires intimes

Le présent rapport utilise la définition de la violence entre partenaires intimes de Statistique Canada, qui comprend la violence commise à l'endroit d'un conjoint ou d'une conjointe ou, encore, d'un partenaire amoureux ou d'une partenaire amoureuse (actuels et anciens). Le terme « conjoint » désigne les conjoints mariés ou vivant en union libre, les conjoints séparés d'un mariage ou d'une union libre ainsi que les conjoints divorcés, tandis que le terme « partenaire amoureux » englobe les petits amis et petites amies (actuels et anciens) ainsi que les personnes liées par d'autres relations intimes (relations sexuelles ou situations où il y a une attirance sexuelle réciproque, mais où la relation n'est pas considérée comme une relation amoureuse)[143]. La violence entre partenaires intimes, par conséquent, va au-delà de celle commise au sein d'un mariage ou d'une union de fait.

Nouvel arrivant

Désigne une personne arrivée au Canada entre 2011 et 2016.

Agression sexuelle

Vaste gamme d'actes criminels qui vont des attouchements sexuels non désirés à la violence sexuelle entraînant des blessures graves ou la défiguration de la victime. Ces actes entrent dans les catégories suivantes selon le Code criminel du Canada :

- Agression sexuelle (niveau 1) – Agression non armée sans preuve de lésions corporelles à la victime;
- Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2) – Agression sexuelle armée, menaces ou infliction de lésions corporelles;
- Agression sexuelle grave (niveau 3) – Agression qui blesse, mutile ou défigure la victime, ou qui met sa vie en danger[144].

Indicators and Statistics

Prévalence du diabète Proportion de résidents d'un an ou plus qui ont fait l'objet d'au moins une hospitalisation ou d'au moins deux visites médicales avec diagnostic de diabète au cours d'une période de deux ans. Un diagnostic de diabète est désigné par le code 250 de la CIM-9-CM ou les codes E10-E14 de la CIM-10-CA. Une fois qu'une personne satisfait à ce critère, elle est réputée diabétique jusqu'à son départ du Manitoba ou jusqu'à son décès[145].

Taux d'emploi Dans un groupe particulier (âge, sexe, état matrimonial, zone géographique, etc.), nombre de personnes occupant un emploi dans ce groupe, exprimé en pourcentage de la population dans ce même groupe.

Emploi à temps plein Emploi occupé par des personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine à leur emploi principal ou à leur seul emploi. Les estimations sont exprimées en milliers et arrondies à la centaine près[146].

Personnes actives Comprend les membres de la population civile hors institution de 15 ans et plus qui occupaient un emploi ou étaient en chômage pendant la semaine de référence. Les estimations sont exprimées en milliers et arrondies à la centaine près[147].

Cardiopathie ischémique Pourcentage de résidents de 19 ans ou plus souffrant de cardiopathie ischémique au cours d'une période de cinq ans, défini selon l'un ou l'autre des critères suivants :

- au moins une hospitalisation avec attribution d'un code de la CIM-9-CM (410-414) ou de la CIM-10-CA (I20-I22, I24 ou I25);
- au moins une visite médicale avec attribution d'un des codes de la CIM-9-CM énumérés ci-dessus;
- une visite médicale avec attribution d'un des codes de la CIM-9-CM énumérés ci dessus et au moins deux ordonnances de médicaments pour cardiopathie ischémique[148].

Personnes inactives Désignent les personnes qui ne désiraient ou ne pouvaient offrir leurs services. Autrement dit, elles n'occupaient pas un emploi et n'étaient pas en chômage[149].

Emploi à temps partiel Emploi occupé par des personnes qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal ou à leur seul emploi. Les estimations sont exprimées en milliers et arrondies à la centaine près[150].

Prévalence de troubles de l'humeur et de l'anxiété

Proportion de résidents de 10 ans ou plus ayant reçu un diagnostic de trouble dépressif ou anxieux au cours d'une période de cinq ans, définie selon l'un ou l'autre des critères suivants :

- une ou plusieurs hospitalisations avec diagnostic de trouble dépressif, de psychose affective, de dépression névrotique, de trouble d'adaptation, de trouble maniaque, d'état anxieux, de trouble phobique, de trouble obsessionnel compulsif ou d'hypocondrie;
- une ou plusieurs hospitalisations avec diagnostic de trouble anxieux et une ou plusieurs ordonnances d'antidépresseurs, d'anxiolytiques ou de psychorégulateurs;
- une ou plusieurs visites médicales avec diagnostic de trouble dépressif ou de psychose affective;
- une ou plusieurs visites médicales avec diagnostic de trouble anxieux et une ou plusieurs ordonnances d'antidépresseurs, d'anxiolytiques ou de psychorégulateurs;
- au moins trois visites médicales avec diagnostic de trouble anxieux ou de trouble d'adaptation[151]

Taux de chômage

Dans un groupe particulier (âge, sexe, état matrimonial, zone géographique, etc.), nombre de chômeurs dans ce groupe, exprimé en pourcentage de la population active dans ce même groupe.

Minorité visible

S'entend de l'appartenance ou non d'une personne à l'une des minorités visibles définies dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et, le cas échéant, du groupe de minorité visible en question. Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, font partie des minorités visibles les « personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population de minorités visibles comprend principalement les groupes suivants : sud-asiatique, chinois, noir, philippin, latino-américain, arabe, asiatique du Sud-Est, asiatique occidental, coréen et japonais. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la variable « minorité visible » de Statistique Canada, y compris des informations sur sa classification, les questions du recensement dont cette variable est tirée, la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez consulter le *Guide de référence sur les minorités visibles et le groupe de population, Recensement de la population, 2016.*

Notes

1 Twitter, https://twitter.com/UN_Women/status/931304664020131840
2 Brownell M. et autres, How Are Manitoba's Children Doing?, Centre manitobain des politiques en matière de santé, Winnipeg, Manitoba, octobre 2012. http://mchp-appserv.cpe.umanitoba.ca/reference/mb_kids_report_WEB.pdf
3 Statistique Canada, Recensement de la population de 2016. N° 98-400-X2016287 au catalogue.
4 Ibid.
5 Statistique Canada, Recensement de la population de 2016. N° 98-400-X2016253 au catalogue.
6 Statistique Canada, Recensement de la population de 2016. N° 98-400-X2016286 au catalogue.
7 Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, (Décembre 2013), Statistique Canada. N° 89-654-X – N° 001 au catalogue; et Statistique Canada, 2013, Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages, Enquête nationale auprès des ménages de 2011. N° 99-004-XWF au catalogue. Ottawa, Date de diffusion : le 26 juin 2013. http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F
8 Supra, note 3.
9 Éducation et Formation Manitoba. Statistiques sur les taux d'obtention du diplôme d'études secondaires et le rendement des élèves (page consultée le 1er novembre 2017). http://www.edu.gov.mb.ca/m12/taux_diplome/index.html
10 Ibid.
11 Ibid.
12 Ibid.
13 Ibid.
14 Ibid.
15 Ibid.
16 Supra, note 3.
17 Supra, note 3.
18 Supra, note 5.
19 Supra, note 6.
20 Supra, note 7.
21 Supra, note 3.
22 Éducation et Formation Manitoba. Données fournies au Secrétariat à la condition féminine du Manitoba le 3 novembre 2017.
23 Statistique Canada. Série Perspective géographique, Recensement de 2016, http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/fogs-spg/Facts-pr-fra.cfm?LANG=Fra&GK=PR&G-C=46&TOPIC=10 (page consultée le 29 novembre 2017).
24 Statistique Canada, Recensement de la population de 2016. N° 98-400-X2016276 au catalogue.
25 Supra, note 13.
26 Supra, note 24.
27 Statistique Canada, Recensement de la population de 2016. N° 98-400-X2016251 au catalogue.
28 Supra, note 24.
29 Ibid.
30 Apprenticeship and Certification Board — 2016-2017 Annual Report. En ligne : https://www.gov.mb.ca/wd/apprenticeship/pdfpubs/pubs/board/annual_reports/annual_report_2016_2017.pdf
31 Ibid.
32 Ibid.
33 Ibid.

34 Supra, note 3.
35 Ibid.
36 Supra, note 6.
37 Ibid.
38 Ibid.
39 Supra, note 27.
40 Ibid.
41 Supra, note 3.
42 Ibid.
43 Ibid.
44 Supra, note 27.
45 Ibid.
46 Ibid.
47 Supra, note 24.
48 Supra, note 6.
49 Ibid.
50 Statistique Canada. Tableau 115-0005 — Situation d'activité des adultes avec et sans incapacité, selon le sexe et le groupe d'âge, Canada, provinces et territoires, occasionnel (nombre sauf indication contraire) (page consultée le 2 novembre 2017). http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=1150005&pattern=&csid=
51 Ibid.
52 Ibid.
53 Ibid.
54 Ibid.
55 Supra, note 6.
56 Ibid.
57 Ibid.
58 Supra, note 3.
59 Ibid.
60 Supra, note 27.
61 Ibid.
62 Ibid.
63 Supra, note 24.
64 Ibid.
65 Supra, note 50.
66 Ibid.
67 Ibid.
68 Supra, note 24.
69 Statistique Canada, Recensement de la population de 2016. N° 98-400-X2016304 au catalogue.
70 Ibid.
71 Ibid.
72 Statistique Canada. 2017. Manitoba [Province] et Canada [Pays] (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016. N° 98-316-X2016001 au catalogue. Ottawa. Date de diffusion : le 29 novembre 2017.
73 Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, produit numéro 98-400-X2016304 au catalogue de Statistique Canada.
74 Ibid.
75 Statistique Canada. Tableau 254-0005 – Répartition des policiers selon le grade et le sexe, Canada, provinces et territoires, annuel (site consulté : le 19 octobre 2017).

76 Winnipeg Police Service — 2016 Annual Statistical Report.
http://www.winnipeg.ca/police/AnnualReports/2016/2016_wps_annual_report_english.pdf

77 Ibid.

78 Supra, note 75

79 Défense nationale et les Forces armées canadiennes. Les femmes dans les Forces armées canadiennes (FAC). Documentation. Le 6 mars 2014. Numéro de projet : BG-14 006. Gouvernement du Canada.
http://www.forces.gc.ca/fr/nouvelles/article.page?doc=les-femmes-dans-les-forces-armees-canadiennes-fac/hie8w7rm

80 Association des municipalités du Manitoba. Données fournies au Secrétariat à la condition féminine du Manitoba le 17 janvier 2018.

81 Manitoba Civil Service Commission – 2016-2017 Annual Report.

82 Ibid.

83 Ibid.

84 Ibid.

85 Relations avec les municipalités. 2017 Municipal Officials Directory. Gouvernement du Manitoba. Consultable en ligne à : http://www.gov.mb.ca/imr/mr/contactus/pubs/mod.pdf (en anglais seulement)

86 Cette information repose sur une recherche effectuée à l'aide de Google en août 2017 dans les sites Web des établissements d'enseignement suivants : Collège communautaire Assiniboine, Université de Brandon, Collège Red River, Université de Saint-Boniface, Collège universitaire du Nord, Université du Manitoba, Université de Winnipeg, Manitoba Institute of Trades and Technology. Le choix des établissements repose sur la liste publiée sur la page Web Établissements d'enseignement postsecondaire publics :
http://www.edu.gov.mb.ca/des/uni_coll.html

87 Secrétariat des services de la Couronne. Données fournies au Secrétariat à la condition féminine du Manitoba le 15 janvier 2018.

88 Supra, note 69.

89 Ibid.

90 Commission des valeurs mobilières du Manitoba. Données fournies au Secrétariat à la condition féminine du Manitoba le 6 octobre 2017.

91 Santé Canada. Spécialement pour vous – Femmes (consulté le 29 novembre 2017).
http://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/vie-saine/specialement-pour-vous/femmes.html

92 Statistique Canada. 2011. Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe. No 89-503-X au catalogue. Publié à : www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/89-503-x2010001-fra.pdf

93 Ibid.

94 Statistique Canada. Tableau 105-0593 – Caractéristiques de la santé des Canadiens, estimations pour une période de deux ans, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces, territoires, régions métropolitaines de recensement et centres de population, occasionnel (nombre sauf indication contraire), (site consulté : le 7 novembre 2017)
http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&id=1050593&retrLang=fra.

95 Ibid.

96 Ibid.

97 Agence de la santé publique du Canada. 2017. Les maladies du cœur au Canada : Faits saillants du Système canadien de surveillance des maladies chroniques. No HP35-85/2017F-PDF au catalogue. Ottawa. Consultable en ligne à :
http://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/diseases-conditions/heart-disease-fact-sheet/heart-disease-factsheet-fra.pdf

98 Ibid.

99 Base de données sur les congés des patients, données sur les demandes de paiement des médecins, Réseau pharmaceutique informatisé, Analytique et gestion de l'information. Santé, Aînés et Vie active Manitoba.

100 Ibid.

[101] Système national de surveillance des maladies chroniques. Analytique et gestion de l'information. Santé, Aînés et Vie active Manitoba

[102] Ibid.

[103] Supra, note 101.

[104] Ibid.

[105] Department of Epidemiology and Cancer Registry, Action cancer Manitoba, Cancer in Manitoba, 2015 Annual Statistical Report. Consultable en ligne à : http://www.cancercare.mb.ca/resource/File/Epi-Cancer_Registry/CCMB_2015_Annual_Statistical_Report_Oct17.pdf

[106] Ibid.

[107] Ibid.

[108] Ibid.

[109] Supra, note 94.

[110] Ibid.

[111] Ibid.

[112] Ibid.

[113] Statistique Canada. Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe. Sixième édition. 2010-2011. N° 89-503-XPF au catalogue. Source : Statistique Canada. 2010. Troubles de l'humeur, Feuilles d'information sur la santé.

[114] Statistique Canada. Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe. Sixième édition. 2010-2011. N° 89-503-XWF au catalogue.

[115] Analytique et gestion de l'information. Santé, Aînés et Vie active Manitoba. Gouvernement du Manitoba.

[116] Ibid.

[117] Ibid.

[118] Ibid.

[119] Ibid.

[120] Chambre des communes, Comité permanent de la condition féminine. (Novembre 2014). Les troubles de l'alimentation chez les filles et les femmes au Canada – Rapport du Comité permanent. http://www.noscommunes.ca/Content/Committee/412/FEWO/Reports/RP6772133/feworp04/feworp04-f.pdf Source citée dans le document : Dre Gail McVey, Ph. D., psychologue clinicienne, Community Health Systems Resource Group, Ontario Community Outreach Program for Eating Disorders, Hôpital pour enfants de Toronto. Les lacunes dans les services de troubles de l'alimentation et recommandations, Ontario Community Outreach Program for Eating Disorders, Mémoire soumis au Comité permanent de la condition féminine le 4 mars 2014.

[121] Ibid.

[122] Chambre des communes, Comité permanent de la condition féminine. (Novembre 2014). Les troubles de l'alimentation chez les filles et les femmes au Canada – Rapport du Comité permanent. http://www.noscommunes.ca/Content/Committee/412/FEWO/Reports/RP6772133/feworp04/feworp04-f.pdf Source citée dans le document : American Psychiatric Association, Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders – Fifth Edition (DSM-5), American Psychiatric Association, Arlington, 2013, p. 329. [en anglais seulement].

[123] Chambre des communes, Comité permanent de la condition féminine. (Novembre 2014). Les troubles de l'alimentation chez les filles et les femmes au Canada – Rapport du Comité permanent. http://www.noscommunes.ca/Content/Committee/412/FEWO/Reports/RP6772133/feworp04/feworp04-f.pdf Document cité dans le document : Témoignages, 28 novembre 2013, 1530 (Dr Blake Woodside, M.D., FRCPC, directeur médical, Programme des troubles de l'alimentation, Hôpital général de Toronto). http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/41-2/FEWO/reunion-5/temoignages

[124] Ibid.

[125] Institut canadien d'information sur la santé. 2014. Utilisation des services hospitaliers pour les troubles de l'alimentation au Canada. http://www.cihi.ca/sites/default/files/eatingdisord_2014_infosheet_fr_0.pdf.

126 Santé, Aînés et Vie active Manitoba. Statistiques annuelles. 2015-2016. Gouvernement du Manitoba
127 Ibid
128 Ibid.
129 Supra, note 99.
130 Ibid.
131 Ibid.
132 Voir par exemple : Bureau du médecin hygiéniste en chef du Manitoba. Healthy environments, healthy people — 2015 Health Status of Manitobans Report. Ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active. Gouvernement du Manitoba. https://www.gov.mb.ca/health/cppho/docs/hehp.pdf
2012 Report on Manitoba's Children and Youth. Enfants en santé Manitoba. Gouvernement du Manitoba. http://www.gov.mb.ca/healthychild/publications/hcm_2012report.pdf
133 Supra, note 99.
134 Ibid.
135 Ibid.
136 Burczycka, M. (2015). La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2015. Section 3 : Affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police. Juristat. No 85-002-X au catalogue. Statistique Canada. http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2017001/article/14698/03-fra.htm
137 Ibid.
138 Statistique Canada, Enquête sociale générale – victimisation (2014). http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2016001/article/14303/tbl/tbl1.4-fra.htm
Remarque : Les victimes de violence conjugale comprennent les conjoints mariés ou vivants en union libre, les conjoints séparés d'un mariage ou d'une union libre ainsi que les conjoints divorcés. Les relations conjugales comprennent les relations entre partenaires de même sexe.
139 Centre canadien de la statistique juridique (2016). La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014. Juristat. N° 85-002-X au catalogue. Publié : le 21 janvier 2016. Repéré à : http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2016001/article/14303-fra.pdf
140 Keighley, K. (2017). Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2016, Juristat. N° 85-002-X au catalogue. Date de diffusion : le 24 juillet 2017. Repéré à : http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/170724/dq170724b-fra.pdf
141 Perreault, S. (2015). La victimisation criminelle au Canada, 2014. Juristat. Statistique Canada. N° au catalogue 85-002-X. Date de diffusion : le 23 novembre 2015. Repéré à : http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.pdf
142 Statistique Canada. Un profil de l'incapacité chez les Canadiens âgés de 15 ans ou plus, 2012. http://www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2015001-fra.htm
143 Supra, note 136.
144 Rotenberg, C. (2017). De l'arrestation à la déclaration de culpabilité : décisions rendues par les tribunaux dans les affaires d'agression sexuelle déclarées par la police au Canada, 2009 à 2014. Juristat. Centre canadien de la statistique juridique. N° 85-002-X au catalogue. Statistique Canada. Date de diffusion : le 26 octobre 2017
145 Système national de surveillance des maladies chroniques.
146 Statistique Canada. Tableau 282-0002 – Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le sexe et le groupe d'âge détaillé annuel (personnes sauf indication contraire), (Consulté le 3 novembre 2017). http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&id=2820002&retrLang=fra
147 Ibid.
148 Supra, note 99
149 Supra, note 146.
150 Ibid.
151 Analytique et gestion de l'information. Santé, Aînés et Vie active Manitoba.

CONSEIL
CONSULTATIF DES FEMMES
DU MANITOBA

409-401 avenue York, Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8
204 945-6281 Sans frais : 1 800 263-0234
www.gov.mb.ca/msw/index.fr.html

Disponible en d'autres formats, sur demande.

Publication mise à jour le 14 mars 2018.